



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 14 AVRIL 2023

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGES Karine

M. GILBERT Simon

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sebastien-Akira

M. BARBOT Benoit

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. LACHENY Claude

M. VALLÉE Benoit

Mme FLEURY Murielle

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme ABRANTES Élise

M. TAURAND-WARTELLE Clément

M. DJOUEMOU KWETCHEU Frank

M. H'LIMI Elias

Suppléants

M. ENDRIZZI Melvin

Mme CHARLON Garance

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme SIMON-DECK Sylvie, Mairie de Créteil
M. DARRIBÈRE Jérôme, Directeur général

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal (procuration donnée à Mme BERGÈS)

Collège B

Mme GUILLIN Amélie (procuration donnée à M. BARBOT)

Collège des usagers

M. DESŒUVRE Steven (procuration donnée à M. TAURAND-WARTELLE)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à Mme SIMON-DECK)
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. GILBERT)
M. ROSENBAUM Jean (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
Mme LENOBLE Valéry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

Mme ALLARD-POESI Florence, Vice-Présidente de la recherche et de la commission de la recherche
M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président du Conseil d'administration
M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'INSPÉ
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN
M. DEHAN Frédéric, Directeur général des services
Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
Mme CASTELAIN Marion, DRH adjointe en charge des enseignants et enseignants-chercheurs
Mme ŒUF Hélène, Agent comptable
M. LOWENSTEIN Fantin, Vice-Président étudiant
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR ST
M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IEP
Mme RUBENS Lolita, Vice-Présidente responsabilité sociétale de l'université
M. SEBAG Julien, Représentant du Recteur de l'académie de Créteil
M. SCHWELL Martin, Vice-Président Europe

- M. THEVENET Laurent, Vice-Président relations internationales
- M. ZIDI Mustapha, Vice-Président dynamique formation et recherche
- M. DEMERET Simon, Directeur de la DAJG
- Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la DAJG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	7
1.1 Point d'information du président de l'université.....	7
1.1.1Présentation des nouveaux élus usagers du Conseil d'administration	7
1.2 Approbation des procès-verbaux en date de la séance du 21 octobre 2022, du	
25 novembre 2022 et du 16 décembre 2022.....	11
1.3 Point d'étape : Fondation.....	13
1.4 Dialogue relatif à la mise en place de contrats d'objectifs, de moyens et de	
performance avec le MESR.....	20
Points soumis à discussion	23
1. RESSOURCES HUMAINES	23
1.1 Approbation de la charte des contractuels enseignants/enseignants-chercheurs	23
1.2 Approbation du correctif du dispositif d'intéressement scientifique pour les enseignants-chercheurs.....	31
2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	35
2.1 Présentation des échanges sur le rapport de la cour des comptes	35
Points non soumis à discussion	65
1. RESSOURCES HUMAINES	65
1.1 Approbation des Lignes directrices de gestion ministérielles.....	65
1.2 Approbation du choix de l'option nationale et des modalités et conditions d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche pour l'année 2023	65
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	65
2.1 Approbation de l'accord de co-accréditation entre l'UPEC et Paris-cité (Master MEEF SVT)	65
2.2 Approbation du rectification des données obligatoires relatives à la campagne master 2023	65
3. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	66

3.1 Information sur les contrats et convention approuvés par le Président au nom de l'Université	66
--	----

La séance est ouverte à 9 heures 36 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

1.1.1 Présentation des nouveaux élus usagers du Conseil d'administration

M. le Président.– Je voudrais profiter de ce CA pour accueillir et féliciter les nouveaux élus étudiants. Je vais leur demander de se présenter. Je propose que l'ensemble du CA se présente également à eux. Je suis Jean-Luc Dubois-Randé, le président.

M. TAURAND-WARTELLE.– Je suis Clément Taurand, troisième élu de la liste « Bouge ta fac ». J'essaierai d'être là le plus possible et d'agir au mieux en tant que membre étudiant. Je suis en faculté de sciences, en troisième année de licence informatique.

M. ENDRIZZI.– Je suis Melvin Endrizzi. Je suis le deuxième suppléant de la liste « Bouge ta fac ». Je suis en deuxième année de licence physique. Avec Clément, Élise, tous les élus, nous essayerons d'avancer au mieux pour développer l'université dans les meilleures conditions.

Mme ABRANTES.– Bonjour. Je m'appelle Élise. Je suis en deuxième année d'AEI. Je fais partie du BDE Wake Up AIE et aujourd'hui de la fédération au Pôle Communication. Je suis enchantée.

Mme LANGLOIS.– Bonjour à tous. Je suis Valérie Langlois. Je suis professeur de chimie à la faculté des sciences.

M. THAUVRON.– Arnaud Thauvron, maître de conférences à l'IAE en finances et vice-président Formation et Partenariats socio-économiques.

M. SEBAG.– Julien Sebag, représentant du recteur.

M. H'LIMI.– Elias H'Limi, élu UNEF pour le Conseil d'administration. Je suis étudiant en faculté de droit, en licence 2.

Mme VILLANUEVA.– Graciela Villanueva, élue du collège A. Je suis enseignant-chercheur en faculté LLSH dans le département de Langues Romanes.

M. LEVREL.– Lucas Levrel, je suis maître de conférences à l'Inspé.

Mme CHEVALIER.– Vèrène Chevalier, sociologue, maître de conférences en SESS-STAPS.

M. VALLÉE.– Benoît Vallée, ingénieur d'études à la faculté des sciences.

M. DJOUEMOU.– Bonjour. Je m'appelle Frank Djouemou. Je suis étudiant en droit. J'ai été élu avec la liste UPEC en commun.

Mme BERGÈS.– Bonjour. Karine Bergès, professeur en civilisation espagnole contemporaine à l'UFR LLSH et vice-présidente sciences avec et pour la société.

M. DARRIBÈRE.– Bonjour. Je suis Jérôme Darribère, directeur général de Septodont. Nous sommes les *leaders* mondiaux de l'industrie pharmaceutique dentaire. Je suis également délégué général de fondation Septodont.

Mme SIMON-DECK.– Sylvie Simon-Deck, adjointe au maire de Créteil. Je représente la municipalité de Créteil au Conseil d'administration.

M. DEHAN.– Bonjour. Frédéric Dehan, DGS.

M. BERNARDINO.– Amilcar Bernardino, vice-président Conseil d'administration.

Mme GARRIGUE-ANTAR.– Bonjour. Laure Garrigue-Antar, professeur de biochimie à la faculté des sciences et assesseur sciences ouvertes auprès de la vice-présidence recherche.

Mme OEUF.– Bonjour. Hélène Œuf, agent comptable.

M. BARBOT.– Bonjour. Benoît Barbot, maître de conférences en informatique à la faculté des sciences.

Mme COSTES.– Bonjour. Sylvie Costes, élue BIATSS, responsable du service des Etudes et de la Vie étudiante, IUT Sénart-Fontainebleau.

M. MOHAMMED.– Bonjour. Samer Mohammed, élu au CA et professeur d'informatique à l'IUT de Créteil-Vitry.

Mme GOFFIN.– Bonjour. Angélique Goffin, maître de conférences en chimie de l'environnement. Je suis à l'IUT Sénart-Fontainebleau.

M. ALIX.– Bonjour. Sebastien-Akira Alix, maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation à l'UFR SESS-STAPS.

M. le Président.– Je crois que tout le monde s'est présenté. Je ne sais pas si c'est moi qui ai les oreilles bouchées ou si l'on entend très mal dans la salle. J'imagine qu'il faudra parler fort. Je vous demande également de vous présenter systématiquement,

lorsque vous prenez la parole. Tout est enregistré et un compte rendu est mis au vote. Si nous n'avons pas les noms, c'est extrêmement difficile. Pour la personne qui prend les notes, c'est un élément technique évident.

Il s'agit d'un CA particulier, aujourd'hui. Nous l'avons ajouté du fait de la parution du rapport de la Cour des comptes, que nous pourrions commenter tout à l'heure. Dans un premier temps, nous vous proposons de balayer les sujets que nous avons abordés la dernière fois, en tout cas dans la proposition de l'ordre du jour.

Parmi les éléments d'actualité, vous avez vu que nous étions lauréats de l'appel « stratégies d'accélération », en particulier sur la mise en place d'une cellule Europe. Ce sera d'ailleurs l'un des sujets de discussion tout à l'heure, dans l'approche recherche de ce qui est demandé par la Cour des comptes. En tout cas, cela permettra de mieux *staffer* la DRV et d'accompagner les collègues sur les appels d'offres européens importants pour notre université. Le financement s'élève à 2,6 millions. Par les temps qui courent, c'est toujours cela de pris et il s'agit donc plutôt d'une bonne nouvelle.

Nous avons parlé plusieurs fois de l'appel d'offres PUI, Pôle universitaire d'innovation. Les choses sont bien parties. Il s'agit d'un renforcement recherche et innovation porté par l'université et le site Paris-Est. La personne en charge est la VP recherche, Florence Allard Poesi. Elle interviendra tout à l'heure sur l'approche recherche, dans le cadre du rapport de la Cour des comptes.

Je vous propose de rentrer dans le Conseil d'administration et de passer la parole à Amilcar. Nous ferons un point d'étape sur la fondation. Nous nous y étions engagés, mais les ordres du jour étaient denses. Nous vous présenterons l'état des lieux de la fondation. Nous commençons par l'approbation des PV.

M. VALLÉE.– Vous avez évoqué l'appel à projets de 2,6 millions, afin de renforcer tout ce qui est recherche. S'agit-il du même montant que pour l'appel à projets ASDESR ?

M. BERNARDINO.– C'est bien cela. Il s'agit du même.

M. VALLÉE.– Nous n'avons pas vraiment entendu parler de cet appel à projets. D'autres appels à projets sont-ils déposés ?

M. BERNARDINO.– L'appel à projets a été évoqué en CA.

M. VALLÉE.– Oui, il a sans doute été évoqué, mais...

M. BERNARDINO.– Cela concernait deux volets, dont un volet pour la création d'une cellule Europe. Il s'agit bien du développement des ressources propres au niveau de

la recherche sur le volet réponse à appel d'offres européen. Un volet concernait la formation continue, avec le renforcement des ressources propres liées à la formation continue. Il s'agit bien de l'appel à projets développement des ressources propres qui avait été voté en CA.

M. le Président.– C'est le même. Cela date du mois de juillet 2022.

M. BERNARDINO.– De mémoire, il a été déposé en octobre 2022.

M. LEVREL.– Ces 2,6 millions d'euros sont-ils *one shot*, étalés, récurrents ?

M. le Président.– C'est sur cinq ans.

M. LEVREL.– Ce sont donc 2,6 millions d'euros au total.

M. le Président.– Souhaitez-vous intervenir sur ce point ?

M. DEHAN.– Ce dispositif permet de recruter des personnels qui viendront aider sur les deux volets : formation continue et Europe. Il s'agit de permettre la création d'une cellule Europe à la DRV. Il y a deux volets. Sur trois ans, ce sont des recrutements à temps plein et sur les deux années suivantes, nous nous engageons à compléter une partie de la rémunération. Je n'ai plus le schéma précis en tête. Il faut retenir qu'il s'agit essentiellement de consommation de crédits de masse salariale sur trois ans, étant entendu que les ressources humaines sont censées permettre le développement de la cellule Europe essentiellement. Pour être encore plus clair, une cellule Europe signifie une offre de services en direction des enseignants-chercheurs au niveau de la DRV, afin de permettre le dépôt de projets au niveau européen.

M. LEVREL.– Si j'ai bien compris votre propos, cet appel d'offres engage l'université à abonder des fonds européens.

M. DEHAN.– En partie, oui.

M. LEVREL.– À combien le montant s'élève-t-il ? J'avais cru comprendre que nous étions en période de vaches maigres.

M. DEHAN.– Nous pourrions vous communiquer les éléments ultérieurement. Je ne veux pas vous dire de bêtise.

M. le Président.– Nous avons eu la nouvelle par le biais de la dépêche.

M. VALLÉE.– Cela ne va-t-il pas se télescoper avec les financements que nous obtiendrons *via* Aurora ?

M. BERNARDINO.– Non, ce sont deux choses différentes. Dans le cadre d'Aurora, c'est pour participer à l'alliance. Là, c'est pour créer la cellule et accompagner les enseignants-chercheurs dans les dépôts d'appels d'offres européens. Les recrutements concernent principalement des ingénieurs projets côté DRV. Du côté de la DIFPRO, il s'agit plutôt de marketing, de chargés commerciaux, afin d'essayer de développer la FC. C'est vraiment du développement de ressources propres. D'ailleurs, dans l'appel d'offres déposé, il fallait démontrer par un modèle la façon de réussir à pérenniser les postes en question. L'objectif est d'avoir un budget de lancement, de nous apporter les crédits nous permettant de procéder aux recrutements. Derrière, il s'agira de générer les ressources permettant de rendre les postes pérennes.

M. LEVREL.– Il est vrai que nous ne rencontrons aucun problème de masse salariale. Cela ne se verra pas du tout.

M. BERNARDINO.– Nous sommes justement allés chercher de la masse salariale, ce qui est plutôt bon signe.

M. GILBERT.– Sur ce sujet précis de la cellule Europe, des fonds sont à récupérer, à la fois pour nos collègues chercheurs, mais également en termes de frais de gestion pour l'établissement. En réalité, il s'agit vraiment d'un modèle gagnant. L'aide que nous percevons de l'État est substantielle. Elle répond à une attente de la communauté et en même temps, elle apportera des financements.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer à l'approbation des procès-verbaux.

1.2 Approbation des procès-verbaux en date de la séance du 21 octobre 2022, du 25 novembre 2022 et du 16 décembre 2022

M. BERNARDINO.– Nous en avons mis trois sur les six que nous avons en retard, afin de ne pas avoir les six à relire et de voir les trois autres au prochain Conseil d'administration. À ce stade, nous avons fait le maximum de ce qu'il était possible de faire, afin d'essayer de remettre au propre les procès-verbaux, en particulier avec les listes d'émargement qui ont toutes été revues. Une relecture a également été effectuée.

S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de passer au vote.

M. LEVREL.– Avant le CA, nous avons relu extensivement et envoyé de nombreuses corrections à la Direction. En effet, ils avaient été revus de façon substantielle et c'était nécessaire. Par exemple dans le PV du 25 novembre, il y a eu 28 modifications à la

liste des présents. Sur une quarantaine de personnes présentes, cela signifie qu'il y avait une certaine marge de progression sur ces comptes rendus. De nombreux passages inaudibles ont été supprimés grâce aux personnes ayant relu leurs interventions, notamment le DGS. En revanche, des passages ont été entièrement supprimés. Il y avait un passage inaudible et des morceaux de phrases relativement substantiels ont été supprimés. Je ne les ai pas sous la main, mais ils faisaient référence à des procédures comptables ou des choses comme cela. J'ai également adressé ces remarques à la présidence hier soir. Je ne sais pas si des éléments seront restaurés.

M. BERNARDINO.– À titre personnel, je n'ai pas retouché les PV. J'ai vu que tu avais envoyé un message hier. Nous allons regarder les passages auxquels tu fais référence.

Mme HMAMOU.– Les passages n'ont pas été retouchés. Concernant les listes d'émargement, il s'agissait des listes des invités et des membres. Quand nous apportons des modifications, il peut également s'agir d'un titre ou d'une lettre manquante. Ce n'est pas forcément toute la liste qui est modifiée. Ce n'est pas vrai.

M. LEVREL.– J'ai comparé l'ancienne liste et la nouvelle et 28 noms ont changé.

Mme HMAMOU.– Beaucoup de noms ont changé parmi les invités.

M. LEVREL.– Je pourrai vous les montrer.

Mme HMAMOU.– Oui, j'aimerais bien.

M. BERNARDINO.– Je vous propose d'avancer et de procéder au vote des trois PV.

Mme CHEVALIER.– Puisque nous les avons retravaillés, quels PV devons-nous voter ?

M. BERNARDINO.– Nous vous proposons de voter les dernières versions que vous avez envoyées hier. Je n'y vois pas d'objection.

Mme CHEVALIER.– Cela dépend des autres administrateurs.

M. BERNARDINO.– Je suppose que ceux qui avaient besoin de relire leurs passages l'ont fait.

Mme HMAMOU.– J'ai un peu relu les modifications proposées et elles ne sont pas substantielles.

M. BERNARDINO.– Nous prendrons les modifications remontées hier. Je vous propose de voter les trois PV des 21 octobre 2022, 25 novembre 2022 et 16 décembre 2022.

Qui vote contre ? Y a-t-il des abstentions ? Les quatre élus étudiants. Je vous remercie.

Le conseil d'administration approuve à la majorité les procès-verbaux des séances des 21 octobre 2022, 25 novembre 2022 et 16 décembre 2022.

1.3 Point d'étape : Fondation

M. BERNARDINO.– Nous passons au point d'étape sur la fondation UPEC.

M. THAUVRON.– Re-bonjour. Je suis Arnaud Thauvron, accessoirement trésorier de la fondation. Comme vous le savez peut-être, la directrice de la fondation a quitté l'UPEC fin septembre. La nouvelle directrice arrivera tout début mai. Il s'agit d'Ana Teodorescu qui vient de l'école nationale du paysage et était auparavant au Palais de Tokyo.

La fondation UPEC a été créée récemment, en janvier 2021. Elle a quatre principaux objectifs : accompagner le développement et le rayonnement de l'UPEC, porter nos valeurs, structurer nos relations partenariales et développer nos ressources propres. La fondation a cinq membres fondateurs : l'UPEC, BNP Paribas, Thales, l'Agefiph et le département de Seine-et-Marne. Ils se sont engagés à verser un peu plus de 1,5 million sur 5 années.

La fondation a plusieurs activités. Elle héberge notamment la chaire Handicap, Emploi et Santé au travail qui a elle-même six mécènes, dont certains sont également des fondateurs : la fondation handicap Malakoff Humanis, Thales, Onepoint, 5Discovery, Handiprint et l'Agefiph. Ces différents mécènes se sont engagés à nous verser environ 700 000 euros sur 3 ans dans le cadre de cette chaire, avec trois grands axes : la formation des personnels et personnes en situation de handicap, le maintien en emploi et la prévention pour les personnes en situation de handicap, la santé et la qualité de vie au travail pour les personnes en situation de handicap.

Je vais vous dresser un petit bilan d'activité de la fondation.

Nous avons créé un fonds d'aide d'urgence, dans la continuité de la crise Covid, en partant du constat qu'un tiers des étudiants de l'UPEC rencontrait des difficultés financières et que, même après la crise Covid, ses effets perduraient. Sur l'année civile 2022, nous avons aidé une trentaine d'étudiants, pour un total de 13 000 euros, tout cela en lien avec le service d'action sociale de l'université.

Nous avons mis en place un fonds d'urgence dédié aux étudiants ukrainiens. L'université a accueilli une trentaine d'étudiants réfugiés. La fondation a attribué des

bourses à certains, à hauteur de 300 euros, venant en complément des aides du pôle social de l'UPEC. Ils ont donc obtenu davantage que 300 euros.

Ce fonds d'urgence est notamment abondé par la Caisse d'Épargne, avec laquelle nous avons signé une convention de partenariat. Elle nous a versé 15 000 euros dans le cadre de ces actions de mécénat.

Une autre source de financement est celle des bourses UPEC Entrepreneurs de Septodont. Je profite de la présence de Jérôme Darribère pour le remercier encore de tout ce qu'il fait pour l'UPEC. Ces bourses Septodont permettent une substitution pour un certain nombre d'étudiants devant suivre des stages. Lorsqu'ils font des stages, ils ne peuvent pas travailler sur leur projet entrepreneurial. L'idée est donc de les dispenser de stage, ce qui signifie également une dispense de rémunération. Ces bourses viennent donc en substitution de la rémunération qu'ils auraient obtenue dans le cadre de leur stage, afin de leur permettre de développer leur projet entrepreneurial. Il existe donc un système de bourse, avec plusieurs appels à candidatures, plusieurs commissions qui se réunissent deux ou trois fois dans l'année, afin d'attribuer ces bourses.

Parmi les actions de la fondation, nous avons un partenariat avec l'ESS Club. Je vous rappelle que l'UPEC, ce sont plus de 40 000 étudiants et certains sont en situation de difficultés matérielles pour réviser et étudier chez eux. Il s'agit de leur proposer des places dans des espaces de *coworking*, afin qu'ils aient des conditions de travail idéales pour la réussite de leurs études. Ce dispositif fonctionne plutôt bien.

Pour accompagner toutes ces activités, la fondation a mis en place un certain nombre d'actions de communication. Elle a créé un site Internet, dont vous trouverez le lien sur le site de l'UPEC, ainsi qu'un compte LinkedIn.

Au-delà de cela, elle accompagne tous les porteurs de projet qui souhaiteraient se faire financer au travers de mécénats. Si vous avez des projets pédagogiques ou de recherche, la fondation vous accompagnera, vous aidera à construire une plaquette de communication, sur la base de laquelle vous pourrez démarcher des mécènes, des financeurs potentiels.

Concernant l'arrêté des comptes et le budget prévisionnel 2023, nous étions en réunion cette semaine avec l'expert-comptable de la fondation, la comptabilité étant externalisée. Au-delà de cet expert-comptable qui assure la comptabilité de la fondation, un commissaire aux comptes s'assure de la régularité des comptes de la fondation.

Concernant le modèle économique de la fondation, nos ressources ont deux origines principales : les fonds propres en provenance des fondateurs qui ont développé un plan d'action pluriannuel et les fonds versés par les donateurs pouvant dans certains cas être également des fondateurs. Généralement, ces donateurs affectent leurs dons à des projets ciblés. C'est notamment le cas de la chaire Handicap. Par ailleurs, nous avons des frais de gestion sur les fonds collectés *via* les dons. Ces fonds nous servent à deux grands types d'actions. Il y a les actions inscrites par les fondateurs, avec évidemment les frais de gestion, les frais de structure de la fondation qui comprennent principalement les actions de communication et le salaire de la direction de la fondation. Nous verrons tout à l'heure que nous avons repensé le modèle de fonctionnement de la fondation, afin qu'il y ait davantage d'argent à disposition des projets de la fondation. Nous avons des financements sur décision du CA, évidemment la chaire Handicap, le campus des métiers de santé et du bien vieillir, les projets BNP Paribas. Le master histoire publique reçoit chaque année 5 000 euros de la part de BNP Paribas. Ces 5 000 euros servent à financer les projets du master histoire publique de la faculté de lettres, langues et sciences humaines. Nous avons des fonds dans le cadre des actions des donateurs. Nous avons parlé du fonds d'urgence, du soutien de Septodont à la maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant, des actions de la chaire Handicap.

Pour construire le budget 2023, nous nous sommes donné un objectif d'équilibre budgétaire. Nous avons déjà évoqué les ressources constituées par les fonds des fondateurs, un certain nombre de conventions pluriannuelles, comme celle avec la chaire Handicap qui représente 200 000 euros par an, celle avec Septodont qui représente 30 000 euros par an. Pour cette année, nous nous sommes fixé l'objectif de 100 000 euros de collectes supplémentaires.

En termes de dépenses, nous avons celles du plan pluriannuel d'action pour 100 000 euros, les projets que nous avons évoqués, notamment la chaire, les projets BNP Paribas, les projets Septodont, ainsi que les frais de fonctionnement.

Comme vous pouvez le voir, nous avons repensé un peu le mode de fonctionnement de la fondation. Une directrice était dédiée à plein temps à la fondation. C'était très important dans la phase de lancement de la fondation. Nous avons besoin d'une expertise, que l'UPEC ne détenait pas à l'époque. Dans le cadre du projet ERASME, nous avons créé une direction des partenariats. L'objectif est de mutualiser ces deux fonctions : direction de la fondation, direction des partenariats, afin d'avoir une personne à temps partagé entre la fondation et la direction des partenariats, sachant que les deux sont évidemment extrêmement liés. Cela permet de réduire de façon

significative la masse salariale prise en charge par la fondation, ce qui nous laisse davantage de liberté pour financer des projets. Vous voyez que la masse salariale passe de 145 000 euros prévisionnels en 2022 à 35 000 euros. Il y a deux phénomènes, à savoir l'effet du mi-temps et le fait que la nouvelle directrice n'arrive que le 1^{er} mai. Du 1^{er} janvier au 30 avril 2023, nous n'avons aucune masse salariale.

Nous fonctionnerons de cette façon dans un premier temps, avec cette directrice qui se partagera entre la direction des partenariats et la direction de la fondation. Avec les membres fondateurs de la fondation, nous avons acté le principe d'une revoyure au mois de septembre. Nous verrons de quelle façon tout cela se met en place. L'idée est qu'au niveau de la direction des partenariats, une personne vienne en appui de la directrice des partenariats et de la fondation. Nous verrons à ce moment-là de quelle façon les choses s'équilibrent et si un temps plus important dédié à la fondation est nécessaire.

Nous n'avons pas tout à fait arrêté les comptes, puisqu'il nous manquait quelques pièces. Comme c'est extrêmement redondant, entre l'exécution 2022 et les prévisions 2023, je vous propose d'aborder les prévisions 2023, mais si vous le souhaitez, nous pourrions revenir en arrière.

Sur les prévisions budgétaires 2023, nous avons les fonds versés par les fondateurs Thales, BNP Paribas, Agefiph, CD 77 et l'UPEC. Tous les fondateurs versent 50 000 euros, sauf BNP Paribas qui en verse 77 500. Nous avons les fonds dédiés en provenance des donateurs, à savoir 200 000 euros pour la chaire Handicap et une collecte complémentaire de 330 000 euros, sur lesquels nous prélevons 7 % de frais de gestion. Vous avez le détail des fonds versés dans le cadre de la chaire Handicap. Malakoff Humanis verse 100 000 euros par an, l'Agefiph verse 10 000 euros par an, Onepoint verse 50 000 euros par an, Thales rajoute 20 000 euros et 5Discover 20 000 euros. Nous avons 30 000 euros de la part de Septodont et toujours un objectif de 100 000 euros de collectes supplémentaires.

En termes de dépenses, je vous ai indiqué que nous avons revu fortement à la baisse les frais de personnel, à 35 000 euros. Nous avons des frais prévisionnels : 12 000 euros pour l'expert-comptable, 5 000 euros pour le commissaire aux comptes, 10 000 euros pour du soutien juridique si nécessaire, 3 000 euros pour un projet de CRM, 20 000 euros pour les dépenses de communication et 10 000 euros de frais divers. Ensuite, il y a nos financements sur projets à hauteur de 100 000 euros. Les financements de projets sur la collecte de l'année en cours représentent 400 000 euros.

Vous avez bien compris que nous continuons à travailler sur la fondation, mais sans direction. Les choses sont un peu plus ralenties que ce que nous aurions souhaité, ce qui ne nous empêche pas de continuer à travailler. Nous avons un certain nombre de contacts en cours et deux projets de chaire. La première est une chaire Transformation et régulation de la relation de travail qui existe déjà, avec un très beau site internet et a déjà des activités. Elle est en recherche de financements. Les équipes sont dans les *starting-blocks* et attendent l'arrivée d'Ana Teodorescu début mai. Cette chaire serait portée par Rémi Bourguignon qui est PU en ressources humaines à l'IAE. La deuxième serait une chaire Environnement, avec un projet de financement par Septodont, que je remercie encore. Nous avons des rendez-vous avec deux laboratoires de recherche.

Lolita, tu peux peut-être mieux en parler que moi.

Mme RUBENS.– Avec Julien Aldhuy, le VP campus et développement durable, nous avons pris contact avec deux laboratoires : l'ICMPE et le LEESU, afin de réfléchir à ce projet de chaire Environnement, avec l'idée que si deux projets forts sortent, nous pourrions conserver les deux. Nous sommes en train de caler les dates, afin de pouvoir prendre ces contacts.

M. THAUVRON.– Merci.

Pour résumer, la fondation est avant tout un objet au service de la communauté pour financer des projets. Elle est vraiment en appui des équipes.

Avez-vous des questions ?

M. VALLÉE.– J'ai plusieurs questions à poser. Nous avons voulu créer une fondation partenariale cloisonnée entre l'université et cette fondation. J'ai l'impression qu'il y a un peu de mélange des genres. Nous nous retrouvons avec une directrice à mi-temps et je suppose qu'elle sera seule.

M. THAUVRON.– Il y aura une personne à temps plein.

M. VALLÉE.– Je vais continuer mon propos. Elle sera à mi-temps. Son salaire à mi-temps représente 35 000 euros. Je ne vois pas combien il y a vraiment de personnels dans cette fondation, parce que 35 000 euros ne suffisent même pas pour un personnel de catégorie C chargé. Cela signifie qu'il n'y a personne. En termes de communication, je suppose que c'est UPEC qui assure le service après-vente.

M. THAUVRON.– Non.

M. VALLÉE.– Parmi les missions, il y a l'assistance aux étudiants, etc. Pour moi, certaines des actions relèvent de la CVEC de l'université. Comment cela s'articule-t-il ? N'y a-t-il pas de doublon ? D'un côté, on dit que l'on ne dépense pas suffisamment de CVEC et de l'autre côté, si la fondation accompagne les étudiants, c'est un peu étrange.

Une question m'est venue lorsque vous avez dit que vos comptes allaient être certifiés, etc. Quel est le seuil de significativité de votre commissaire aux comptes ?

M. THAUVRON.– La CVEC finance des projets et non l'aide sociale à des étudiants d'un point de vue individuel.

M. LOWESTEIN.– Il s'agit d'un complément. Certaines aides sont permises grâce aux dons de la fondation. Par exemple en commission d'action sociale, les fonds de la fondation viennent en complément des fonds CVEC et permettent une action plus globale, afin de couvrir l'aide que nous pouvons apporter aux étudiants.

M. VALLÉE.– Comme vous ne dépensez pas tous les fonds CVEC, il s'agirait d'éviter cette situation.

M. LOWESTEIN.– Les fonds CVEC sont dépensés de différentes façons et les restes concernent les appels à projets. S'il n'y a pas d'appel à projets, il n'y a pas de dépense, mais c'est un autre sujet.

M. VALLÉE.– Si c'est clair pour les étudiants et que cela vous convient...

M. THAUVRON.– Sur la masse salariale, il y a un double effet. Nous avons besoin de structurer les partenariats à l'UPEC et avons donc besoin de créer une direction des partenariats. Les missions de la personne qui gérera les partenariats seront extrêmement complémentaires de celles de la fondation qui va chercher les partenaires. Il se trouve que nous avons la chance d'avoir gagné un PIA ERASME avec des fonds. L'idée était de faire supporter une partie de la masse salariale par le projet ERASME et non par la masse salariale « classique » de l'UPEC. C'est pour cette raison que nous avons imaginé ce dispositif, à savoir mi-temps fondation et mi-temps direction des partenariats UPEC sur un financement ERASME.

Par ailleurs, il y a un double prorata. Nous avons un *prorata* fondation-direction des partenariats et un autre *prorata* dû au fait que la personne ne sera pas présente les quatre ou cinq premiers mois de l'année. C'est pour cette raison que la masse salariale est beaucoup plus faible que la masse salariale chargée de 100 000 euros pour Véronique Desbordes précédemment.

M. VALLÉE.– Pour continuer sur le mélange des genres, dans le cadre de la campagne d’emplois UPEC, je me souviens avoir voté un poste de catégorie C mis à disposition de la fondation. Ensuite, on m’avait expliqué que la fondation repayait plus ou moins la masse salariale. Essayez d’être clairs.

M. le Président.– C’est très clair. Nous allons préciser les choses, mais tout est clair. Essayons d’éviter de toujours croire qu’il y a un loup quelques part. Tout est vraiment très clair et ce sont des suspicions permanentes, y compris de la part de Lucas, dans un écrit sur le principe que la DAJG – d’ailleurs, je vous déconseille d’écrire de tels propos – aurait enlevé de l’un des PV des éléments polémiques et qu’il s’agit de censure. Méfiez-vous de ces écrits.

M. THAUVRON.– Pour revenir sur des éléments plus techniques, Véronique Desbordes était salariée de l’UPEC. L’UPEC refacturait sa masse salariale à la fondation.

M. VALLÉE.– Je dis simplement qu’à l’époque, vous vouliez créer une fondation partenariale. Ce n’était pas forcément notre avis et finalement, nous nous apercevons que c’est tout simplement une fondation d’université.

M. le Président.– Pas du tout, c’est une erreur totale. Il s’agit d’une fondation partenariale séparée, mais le président est le même, ce qui était d’ailleurs une demande du Conseil d’administration. D’autre part, cette fondation travaille de façon indépendante, avec un budget indépendant. Cependant, dans une stratégie partenariale, on ne peut pas dissocier une fondation au service d’une université pour mettre de l’argent dans une université. Ce n’est pas fait pour mettre de l’argent ailleurs. Une stratégie partenariale manque cruellement à l’UPEC et aujourd’hui, nous pouvons l’organiser par le biais d’une direction portée par Romain Aparicio, notamment sur le principe du partenariat professionnalisé dans lequel nous essayons de caler la fondation aujourd’hui. Nous verrons ce que cela donne. S’il faut mettre les choses de façon indépendante, nous le ferons, mais pour le moment, il faut vraiment qu’il y ait un dialogue. Cela a d’ailleurs été pointé par la précédente directrice, montrant que dans une université, nous ne pouvons pas avoir simplement une approche fondation en la dissociant du partenariat en général. C’est très important, parce que sinon, c’est hors sol.

M. LEVREL.– Je me permets de répondre à la remarque du président. Je voudrais déjà rassurer la DAJG, je ne l’accuse de rien, surtout pas dans des messages dont elle ne serait pas destinataire. De façon générale, je n’accuse la DAJG de rien. C’est tout simplement que nous ne savons pas qui modifie les PV. Ils sont évidemment mis en ligne par la DAJG, puisque c’est sa fonction administrative, mais nous ne savons pas

qui a fait des éditions. Je n'accuse évidemment personne dans mon propos. J'ai simplement signalé au président et au vice-président : « *De nombreux passages inaudibles ont été comblés ou reformulés, probablement par leurs auteurs. Merci à elles et eux. Cependant, ce problème a parfois été "résolu" en supprimant purement et simplement une phrase, voire un paragraphe entier. Ce procédé non seulement traduit une désinvolture vis-à-vis du document et un manque de considération pour les intervenants, mais de plus, il est plusieurs fois employé sur des sujets ou interventions polémiques. On pourrait facilement y voir de la censure.* » Dans cette phrase, il n'y a absolument aucune mise en accusation de la DAJG. J'ai simplement dit que la méthode était étrange et qu'elle pourrait être mal interprétée.

M. BERNARDINO.– Revenons au sujet de la fondation.

M. THAUVRON.– Je reste à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire.

M. BERNARDINO.– Il s'agissait d'un point d'information. Nous aurons certainement l'occasion de présenter la nouvelle directrice de la fondation qui sera également directrice du service des partenariats de l'UPEC dans un premier temps.

1.4 Dialogue relatif à la mise en place de contrats d'objectifs, de moyens et de performance avec le MESR.

M. BERNARDINO.– Nous passons au point d'information suivant sur les contrats d'objectifs et de performance.

M. le Président.– Il s'agit d'un point d'information. Vous avez sans doute vu passer les dépêches. Ce point reste encore un peu flou. Avec le rectorat et également le rectorat ESR pour nous, le ministère met en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance, dans l'idée de pouvoir appuyer des financements importants pour les universités. Aujourd'hui, le contour n'est pas totalement compris. En tout cas, nous ne savons pas de quelle façon seront attribués ces montants. En revanche, nous savons qu'un certain nombre d'items sera mobilisé pour ce contrat d'objectifs et de moyens, dont la stratégie, l'identité de l'université, sa trajectoire et ses projets, ce qu'elle veut devenir. Des éléments sur la vie étudiante sont très fortement présents. Il y a également des éléments sur la recherche et le pilotage de l'université, ce qui rejoindra les éléments que nous verrons tout à l'heure dans le cadre du point sur le rapport de la Cour des comptes.

Certaines universités sont déjà dans les tuyaux des contrats d'objectifs, de moyens et de performance, avec une mobilisation annoncée par la ministre de cent millions.

Nous sommes dans un dialogue de performance préparatoire, ce qui nous permettra d'aller vers ce contrat d'objectifs et de moyens lorsque nous y serons confrontés, soit à l'automne, soit en tout début d'année. Pour les universités, la vague ira jusqu'au printemps 2024.

Bien entendu, comme pour toutes les universités, c'est important pour nous. Dans ce dialogue de performance, des éléments de pilotage sont cruciaux, afin de montrer que nous pouvons assumer une trajectoire financière stable. Ces éléments seront rapportés au rectorat, avec également des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les réussites en licence, en master, des éléments que nous voyons régulièrement à l'université dans le cadre de ce que nous vous présentons dans les rapports. Ce sont également des éléments de contrat de site. Ces éléments préparatoires sont en train d'être calés avec les services et le vice-président.

Nous en sommes là et je vais donner la parole à Frédéric pour compléter.

M. DEHAN.– Tu as dit l'essentiel. Le dialogue de performance est censé être préparé, en tout cas aux yeux du ministère et dans le discours, pour les futurs contrats d'objectifs, de moyens et de performance. Nous verrons dans quelle mesure cela permettra à l'UPEC d'être en vague 2 ou en vague 3.

En effet, nous avons énormément d'éléments de bilan, d'indicateurs qui sont d'ailleurs préremplis en grande partie par le ministère, que nous devons compléter. Une nouveauté est qu'il y a des éléments de restitution et de *reporting* autour d'éléments de politique publique, c'est-à-dire un bilan qui n'est pas exclusivement chiffré d'un certain nombre de dispositifs mis en place, de mémoire la mise en place des BUT, de la réforme des études de santé, la LPR du côté de la recherche, la CVEC et la loi sur la réussite étudiante. On nous demande donc des éléments un peu plus qualitatifs en termes de bilan.

Dans un deuxième temps du dialogue de performance, on nous demande également de faire remonter quelques projets. Nous ne connaissons pas encore le montant que nous pourrions escompter. Il sera probablement autour des 300 000 ou 400 000 euros, mais sans certitude, sur des projets qui pourraient préfigurer certains des axes du futur contrat d'objectifs et de moyens.

D'un point de vue calendaire, nous allons remonter tous les éléments quantitatifs et de bilan la semaine prochaine, le 17 avril. Le dialogue de la tutelle avec le rectorat aura lieu au courant du mois de mai. Nous n'avons pas encore les dates précises. À l'issue de tout cela, nous verrons quels sont les projets acceptés et surtout, en lien

avec la tutelle, dans quelle mesure nous pourrions nous inscrire en phase 2 ou en phase 3 des contrats d'objectifs et de moyens.

M. le Président.– Merci. Nous n'en savons pas beaucoup plus à ce stade. Nous faisons remonter des indicateurs, des résultats et verrons ce qu'il en est dans le dialogue avec le rectorat. L'objectif est d'obtenir des moyens, d'abord dans ce dialogue préparatoire. Ces moyens permettront de *staffer* un certain nombre de services, afin de se préparer ensuite à ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Pour le contrat d'objectifs, de moyens et de performance, en fonction de ce que nous pourrions dire à ce moment-là au rectorat, nous demanderons des financements complémentaires, mais là encore sur des choses précises.

Nous pouvons répondre aux questions, mais n'en savons pas beaucoup plus à ce stade. Le rectorat ici présent peut bien sûr apporter des éléments.

Mme CHEVALIER.– Je n'ai pas complètement compris de quoi il s'agissait. En résumé, nous allons obtenir une petite enveloppe supplémentaire. Est-ce cela ?

M. le Président.– Oui.

Mme CHEVALIER.– Elle est prise dans la dotation pour charge de service public, mais quel est son statut ? Ces moyens supplémentaires permettront de recruter des personnes, puisqu'il est question de *staffer*, afin de préparer le futur contrat d'objectifs et de moyens. Il manque le cadre général pour comprendre ce dont il s'agit.

M. BERNARDINO.– Nous aurions dû rappeler ce qu'étaient les anciens dialogues de gestion, les DSG avec le ministère. Il y avait un dialogue de gestion, essentiellement sur la partie formation, les places sur Parcoursup, les moyens que nous mettions à disposition et la façon dont ils étaient utilisés. Un deuxième DSG portait sur un appel à projets. Nous faisions remonter des projets qui étaient sélectionnés par le ministère et nous permettaient d'obtenir des financements, justement pour accompagner ces projets. Cela avait par exemple été le cas lorsque nous avons fait remonter le projet d'ouverture de notre propre CFA à l'UPEC, pour lequel nous avons obtenu des financements. Ils ont permis de procéder aux premiers recrutements et de lancer ce CFA. Cet appel à projets donnait entre 300 000 et 500 000 euros par an et par université. La question pour eux était de savoir quelles étaient nos priorités et ils finançaient nos priorités à hauteur de ces montants, à savoir entre 300 000 euros et 500 000 euros par an.

Cette année, ces DSG n'ont plus lieu et nous n'avons plus ces enveloppes. Pour nous qui ne sommes pas dans la première vague des contrats d'objectifs et de

performance, ils ont été remplacés par ce dialogue. Ils ont demandé que les projets remontés dans ce dialogue soient en cohérence avec les futurs projets de performance que nous ferons remonter, de manière que l'enveloppe donnée cette année permette d'accompagner la mise en œuvre de la future réponse au contrat d'objectifs et de moyens que nous signerions avec le ministère. Il est demandé que les 300 000 à 500 000 euros qui nous étaient alloués les années précédentes soient maintenant positionnés sur la préparation des futurs contrats. Dans ce cadre, des projets sont à faire remonter, mais ils doivent ensuite s'inscrire dans le contrat que nous envisageons déjà avec le ministère. C'est une préfiguration de ce que pourra être le futur contrat.

Il s'agit bien de crédits supplémentaires à la dotation récurrente, mais qui donnaient chaque année lieu à des financements pour des projets particuliers. C'est un plus, mais nous avons l'habitude de les avoir.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au premier point soumis à discussion du Conseil d'administration.

Points soumis à discussion

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Approbation de la charte des contractuels enseignants/enseignants-chercheurs

M. BERNARDINO.– Il s'agit de la charte des contractuels enseignants et enseignants-chercheurs.

Mme CASTELAIN.– Bonjour à tous. Je suis Marion Castelain, DRH adjointe en charge des enseignants et enseignants-chercheurs. Nous vous présentons la charte des contractuels enseignants et enseignants-chercheurs. Cette charte suit la charte des contractuels BIATSS qui a été votée l'an dernier. Elle sera suivie d'une charte des contractuels chercheurs.

Son objectif est de rappeler le cadre réglementaire des contrats enseignants et le recours à ce type de contrats. Nous y avons également introduit la possibilité de recours à des contractuels de type LRU pour des missions d'enseignement et de recherche, ainsi que la possibilité de transformer des contrats d'enseignants de second degré en contrats LRU pour les enseignants qui avaient des missions administratives ou pédagogiques lourdes. Nous avons également élargi la durée des

contrats qu'il est maintenant possible de conclure pour trois ans, avec leur mode de publication différencié. Nous avons rappelé les contraintes spécifiques aux contrats ATER, associés, lecteurs, invités.

Pour rédiger cette charte, un premier groupe de travail s'est réuni le 8 février, un deuxième le 15 mars. Une présentation a été faite en CSA le 31 mars et nous vous le présentons en CA aujourd'hui.

Avez-vous des questions ?

M. LEVREL.– Nous avons repéré quelques points sur lesquels nous avons des questions à poser. Un enseignant contractuel à temps partiel aurait la possibilité de faire des heures complémentaires. Il nous paraît étrange de recruter une personne à 50 % et de lui donner ensuite 25 % de service en plus. Pourquoi ne recrute-t-on pas la personne à 75 % si l'on sait que l'on va lui donner du travail ? Puisque les heures supplémentaires sont beaucoup moins bien payées que le salaire de base en proportion du nombre d'heures effectuées, n'est-ce pas une façon de faire des économies ?

M. BERNARDINO.– Nous n'avons pas souhaité rentrer dans X quotités de temps de travail. Nous avons souhaité que les contrats soient simples et lisibles. Les deux quotités que nous avons validées avec les OS étaient 50 % et 100 %. Les 50 % concernent les personnes qui ne souhaitent pas être engagées à temps plein à l'université, ce qui arrive, notamment pour des personnes ayant une deuxième activité.

Lorsque nous recrutons une personne à 50 %, il ne s'agit pas qu'elle soit bloquée et ne puisse pas effectuer d'heures complémentaires. Ce serait un peu contraignant. Avec les organisations syndicales, il nous est apparu intéressant de fixer un plafond d'heures complémentaires. Il s'agissait déjà de dire qu'il ne fallait pas que les 50 % effectuent un 100 %, parce que cela n'aurait pas de sens. Le doublement nous paraissait la quotité à ne pas dépasser. Ensuite, la quantité aurait pu être de zéro heure complémentaire, mais cela contraignait beaucoup les personnels, parce qu'il fallait absolument effectuer le nombre précis d'heures. Nous avons donc trouvé un compromis, celui d'autoriser 50 % de dépassement, ce qui signifie 25 % d'un contrat à temps plein. Le contrat est à 50 %, avec un maximum possible de 75 % avec les heures complémentaires, parce que d'une année sur l'autre, il peut y avoir des modifications. Nous avons également souhaité cela, parce que nous avons ouvert les contrats avec la possibilité de recruter sur deux ans, voire trois ans, alors qu'il s'agissait auparavant de contrats annuels. Il était plus facile de définir une quotité de

travail. Cela permettait d'avoir un peu de souplesse sur ce type de contrat, sachant que les organisations syndicales étaient plutôt d'accord sur le fait que 25 % paraissent raisonnables pour couvrir les aléas pouvant survenir en cours d'année, remplacer un collègue ou autre. L'idée de départ est bien de proposer un contrat à mi-temps, avec un service à mi-temps et s'il est nécessaire de prendre des missions supplémentaires, il s'agit que la personne puisse le faire. Ce sont des missions qui arrivent parfois plus tardivement dans l'année, par exemple du suivi de stagiaires ou de mémoires de recherche ou autres qui pourraient nécessiter que quelqu'un s'en charge en fin d'année, sans que cela ait été prévu dans le prévisionnel. Notre idée est que le prévisionnel soit sur les 50 % et que nous ayons un peu de latitude s'il fallait dépasser. Pour nous, il était nécessaire de mettre une butée, afin d'interdire un dépassement trop important.

M. LEVREL.– Est-il possible de recruter une personne à 60 %, 70 %, 80 % ? Si la personne doit être recrutée pour deux ou trois ans, que nous nous apercevons qu'elle fait 75 % du service, nous continuons à lui payer cent heures d'enseignement sur la base des heures complémentaires au lieu de lui payer cent heures d'enseignement sur la base d'un vrai salaire d'enseignant.

M. BERNARDINO.– Je vais te poser la même question, mais dans l'autre sens : est-il possible qu'un collègue embauché à 100 % puisse faire plus que 100 % du service ? Dans ce cas, il serait payé en heures complémentaires et mal payé, alors que nous aurions pu le payer au vrai taux horaire. J'entends par là que si une personne est recrutée à 100 % pour faire 192 heures et qu'il s'avère qu'elle fait 300 heures, nous payons bien en heures complémentaires et elle est aussi mal payée que celle qui est à 50 %. La question est la même, y compris pour une personne à 100 %.

Mme CHEVALIER.– Je n'ai jamais vu qu'une personne pouvait être recrutée pour 200 % de son temps de travail. L'exemple est une figure rhétorique et non une figure juridique. En droit du travail, je ne crois pas que l'on puisse être recruté sur un plein-temps et demi ou un double temps. Cela n'a pas beaucoup de sens. À partir du 100 %, ce sont des heures supplémentaires et en dessous du 100 %, ce ne sont pas des heures supplémentaires.

Je voulais intervenir sur un second point concernant les supports sur lesquels les enseignants du second degré peuvent être recrutés, notamment le support emploi vacant d'enseignant-chercheur. Si j'ai bien compris, sur ces emplois vacants, il est possible de recruter une personne pour un an, avec toutes les subtilités venant d'être décrites, ou pour trois ans. Ensuite, il est possible que la personne recrutée soit

CDIsée. La question qui en découle est : est-ce que je me trompe ? Si ce n'est pas le cas, cela signifie qu'un emploi vacant d'enseignant-chercheur peut devenir un CDI au bout de six ans, n'être sur un emploi du second degré et n'être donc plus un emploi d'enseignant-chercheur.

M. BERNARDINO.– Si c'est le choix de la composante, oui. Cela pourrait arriver. Dans ce cas, ce n'est pas un choix de la présidence. Quand nous recrutons des contractuels, des BIATSS ou des enseignants, nous le faisons soit avec de l'argent généré sur ressources propres, soit adossé à la masse salariale de l'établissement, sur un poste vacant. C'est assez classiquement le cas des administratifs et nous avons plutôt l'habitude de voir cela. Si nous n'arrivons pas à trouver un fonctionnaire, nous recrutons un contractuel qui prend la place du fonctionnaire et utilise la masse salariale du fonctionnaire. Pour les mêmes raisons, au bout des quatre ou six ans, le personnel administratif peut être CDIsé et adossé à un support de titulaire administratif.

Du côté enseignants, il nous est également arrivé de le faire. Il est vrai que s'agissant des postes d'enseignant de type second degré, lorsqu'une CDIsation est adossée à un poste, elle l'est à un poste d'enseignant et non à un poste d'enseignant-chercheur. Jusqu'à présent, cela a toujours été fait de cette façon.

Mme CHEVALIER.– Oui, mais là, nous ouvrons une possibilité. Ne faudrait-il pas continger ? En faisant une figure de rhétorique comme tout à l'heure, nous pourrions très bien imaginer qu'une composante prise dans des contraintes budgétaires choisisse de ne pas republier un poste d'enseignant-chercheur, de recruter un contractuel de second degré et finalement de le CDIsé. En gros, on détourne la politique scientifique de recrutement de l'établissement en donnant cette latitude aux composantes, en comprimant la masse salariale.

Premièrement, faut-il conserver cette possibilité de recruter sur des supports d'enseignants-chercheurs ? L'établissement décide-t-il vraiment de le faire ? Deuxièmement, s'il le décide, ne décide-t-il pas également de continger sur l'ensemble de l'établissement, afin qu'il n'y ait pas d'abus ?

M. BERNARDINO.– Je n'ai aucune crainte qu'il y ait des conversions d'enseignants-chercheurs en enseignants de type second degré. D'ailleurs, nous avons même fait le contraire. Avec l'accord des OS, nous avons même élargi, en ouvrant la possibilité d'avoir des postes de type LRU, avec des valences enseignement et recherche. L'idée n'est clairement pas de remplacer les enseignants-chercheurs titulaires par des contractuels de type second degré. Ce n'est pas du tout l'objectif. Si c'était un objectif

de la présidence, ce serait assez surprenant, puisqu'aujourd'hui, la politique est très orientée sur le soutien à la recherche. Je ne vois donc pas quel est le risque.

L'ouverture que nous avons laissée est vraiment prévue pour des périodes transitoires. Certains collègues nous ont dit avoir de plus en plus de mal à recruter des ATER, par exemple. Il y a d'autres missions et il est compliqué de trouver des ATER. Pour des missions transitoires d'un an, de deux ans au maximum, le temps de recruter un enseignant-chercheur, le fait d'avoir la possibilité de recruter un enseignant de type second degré peut rendre service. Cependant, il n'y a aucune velléité de remplacer un titulaire enseignant-chercheur par une CDIisation de type second degré.

Encore une fois, les CDIisations sont toutes arbitrées par la présidence. Toutes celles que j'ai arbitrées étaient toujours adossées à un contrat PRAG ou PRCE et jamais à un support d'enseignant de second degré. Les dernières CDIisations n'ont été faites sur aucun support, puisqu'il s'agissait de CDIisations de postes de personnes qui avaient été recrutées dans le cadre de la loi ORE depuis cinq. Ces personnes sont là depuis cinq ans, adossées à des crédits devenus pérennes dans le cadre de la loi ORE. Il nous paraissait pertinent de les CDIiser et de ne pas les laisser dans cette précarité. Le choix de la présidence a toujours été d'aller vers une CDIisation lorsque c'était possible, mais adossée à des supports le permettant, c'est-à-dire pour les types second degré. Concernant les LRU enseignants-chercheurs, l'idée n'est pas de les CDIiser, mais dans quelques cas particuliers, de les accompagner. Certains collègues terminent leur thèse ou leur post-doc et il s'agit de les accompagner sur un support, le temps qu'ils puissent candidater sur des postes de maître de conférences ouverts.

Parfois, nous sommes confrontés au fait de savoir qu'un départ en retraite a lieu dans deux ou trois ans, d'avoir un très bon collègue et en même temps, de ne pas être capables de faire la jonction entre les deux. Le fait d'avoir un support permettant de faire la transition commence à être assez classique dans les autres universités, en laissant la possibilité aux collègues de candidater au concours de maître de conférences qui serait ouvert. Nous avons ouvert et il n'y a vraiment aucune volonté de notre part de transformer des maîtres de conférences en enseignants de type second degré.

M. LEVREL.– J'ai une question à poser sur la procédure de publication. Pour les emplois à durée longue, il est écrit qu'il existe des procédures réglementaires. Les postes doivent être publiés via les différentes voies de publication usuelles de l'emploi public. En revanche, les contrats jusqu'à un an semblent échapper à cette règle. Est-

il réglementaire qu'un CDD d'un an puisse ne pas être publié via les voies de publication usuelles de l'emploi public ?

M. BERNARDINO.– Je confirme que ce n'est pas réglementaire. Tous les postes de la fonction publique doivent être publiés et faire l'objet d'une publication d'un mois. Nous essayons de le faire au maximum. Il est vrai que pour les contrats d'un an, pour l'instant, c'est compliqué pour nous. Nous voulons bien le faire et nous sommes posé la question dans les groupes de travail. Nous nous sommes dit que pour l'instant, nous n'allions pas le bloquer, parce que cela signifierait que nous ne recruterions personne. Le temps que nous mettions en place la fiche, que nous la publiions et que nous recrutions, nous rallongerions les durées de recrutement du ou de la collègue sur ce type de support, pour une mission d'un an. Pour les missions d'un an, nous ne souhaitons pas être trop restrictifs, même si nous faisons la publicité par l'affichage sur le site Web de l'UPEC. Nous en ferons l'affichage, afin que les candidatures puissent se faire. Sinon, cela n'a pas d'intérêt. La procédure consistant à procéder à un affichage plus long sur la place publique et l'emploi public nous paraissait plus compliquée, en tout cas pour les recrutements pour un an.

Maintenant, nous avons bien en tête que nous sommes engagés sur le HRS4R, sur lequel il va bien falloir faire ces publications. Cela signifie que nous devons cadrer beaucoup plus la campagne de recrutement, avec un calendrier plus restreint permettant d'anticiper davantage, afin de nous donner le temps ensuite de faire les recrutements. Ce seront des choix politiques, mais par exemple le fait que des postes soient vacants fin août se sait souvent en juillet. Si nous envisageons un recrutement pour septembre, cela deviendrait compliqué avec une procédure qui prendra trois ou quatre mois. En termes de masse salariale, cela ne me pose pas de difficulté et cela m'arrangerait. Maintenant, restons souples sur les contrats d'un an et dans des procédures bien cadrées pour les contrats supérieurs à un an, sachant que l'objectif est bien de recadrer également les contrats d'un an, avec une meilleure anticipation.

M. LEVREL.– Merci pour ces précisions. Pour être parfaitement clair, on nous demande de voter une charte contraire au droit. J'ai bien compris toutes les intentions, la bonne volonté et la nécessité. Je demande simplement un point de droit.

Mme CASTELAIN.– En termes de publication sur la Place de l'emploi public, il existe des dérogations pour les postes d'enseignant et d'enseignant-chercheur, notamment du supérieur, pour tout ce qui est emplois dits « spécifiques », mais je crois que c'est également le cas pour les contractuels de type second degré. Je vous enverrai la

dernière remontée que nous avons eue sur les publications sur la Place de l'emploi public, si vous le souhaitez.

M. BERNARDINO.– Nous ferons bien la promotion des postes sur le site Web de l'UPEC.

M. VALLÉE.– Concernant la partie processus de CDIisation pour les collègues enseignants, enseignants-chercheurs, ceux qui seront amenés à dispenser de l'enseignement, il est écrit que lors de la CDIisation, un bonus indiciaire de 45 points sera attribué. Comme je m'attache toujours à faire le parallèle avec les BIATSS, ce n'est pas du tout rédigé de cette façon dans la charte des contractuels BIATSS. Il est écrit que l'on reprendra une partie de leur ancienneté, etc., mais dans les faits, ce n'est pas le cas. Il faut donc reformuler le paragraphe sur les BIATSS, l'écrire clairement et surtout l'appliquer, parce que je ne vois pas pourquoi il y aurait deux poids, deux mesures dans cet établissement. Je l'ai déjà dit en CSA. J'ai cru que le paragraphe était modifié, mais ce n'est pas le cas.

J'attends donc votre commentaire, même si le président dira que ce n'est pas le sujet.

M. le Président.– Ce n'est pas le sujet.

M. VALLÉE.– Si ce CA vote des choses qui ne sont pas appliquées derrière, nous perdons tous notre temps, collectivement.

M. le Président.– C'est votre point de vue.

M. BERNARDINO.– L'objectif de la charte est bien de recadrer les choses. J'entends que tout ne soit pas parfait dans la mise en œuvre, mais l'objectif de la charte est que les règles soient connues et...

M. VALLÉE.– Monsieur le VP CA, que ce ne soit pas parfait, je l'entends, mais ce n'est jamais positif. C'est toujours dans le sens négatif.

M. BERNARDINO.– Nous ne pouvons que nous améliorer.

M. VALLÉE.– Oui, effectivement.

M. BERNARDINO.– Y a-t-il d'autres questions ?

M. LACHENY.– Qu'est-ce qui justifie cette différence ?

Mme CASTELAIN.– Voulez-vous dire la différence de la réévaluation entre les BIATSS et les enseignants ? Pour les enseignants, nous avons pris la moyenne de la grille et de l'augmentation des points de la grille des PRAG. Pour les BIATSS, de mémoire, ce sont quinze points de réévaluation tous les trois ans, sachant qu'il y a plusieurs

catégories : A, B et C. La moyenne a été faite sur le minimum. C'est ce que vous avez voté la dernière fois, les quinze points de réévaluation.

M. VALLÉE.– Ce n'est pas la question. Il est clairement dit que pour la CDIisation d'un enseignant-chercheur, un bonus de 45 points est attribué. Dans la charte des BIATSS, il est dit que l'on procède au reclassement au vu de l'ancienneté et ce n'est pas du tout fait. Dans les faits, les agents sont recrutés au pied de corps, au premier indice, même s'ils sont là depuis cinq ans. Voyez-vous la différence ? En gros, il faudrait que le BIATSS attende encore trois ans de CDI, afin de prétendre à ces fameux cinq, dix ou quinze points selon sa catégorie. C'est la différence.

Mme CASTELAIN.– Vous souhaitez que nous rectifiions la charte des BIATSS, afin d'indiquer qu'il y aura une revalorisation au moment de la CDIisation.

M. VALLÉE.– Il est écrit que l'on tient compte de l'ancienneté. C'est une sorte de reclassement. Si vous voulez écrire que l'on rajoute des points, je veux bien, mais j'étais sur un dispositif simple, à savoir que l'on reprend l'ancienneté et on le recadre dans la grille, comme cela se fait pour les titulaires. Je ne vais pas réinventer le fil à couper le beurre.

Mme CASTELAIN.– S'il a eu trois ans de contrat, comme pour les contractuels enseignants et qu'il passe en CDI.

M. VALLÉE.– Nous allons changer de sujet. Nous en reparlerons.

M. le Président.– Il y a deux objets. Il y a celui de la charte des contractuels enseignants. Nous pourrions reparler de la charte des BIATSS, avec les éléments proposés, mais cela doit passer par les fourches caudines habituelles du système, du CSA, etc. Nous ne sommes pas dans une discussion *a cappella*. Nous avons bien noté le point de Benoît qui est parfaitement correct, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. VALLÉE.– C'est pour cette raison que j'ai dit que vous diriez que ce n'est pas le sujet.

M. le Président.– Le point est très pertinent.

M. VALLÉE.– Merci.

M. BERNARDINO.– Y a-t-il d'autres questions ?

Pour information, certains collègues qui ont été CDIisés verront leur contrat modifié, tout simplement parce que les anciennes CDIisations ont été faites sur des contrats de type second degré qui ne permettent pas de réaliser des charges administratives

ou de toucher des primes pour charges administratives. Or, lorsque nous CDIons des collègues, c'est souvent parce que nous leur avons confié des charges administratives. Nous serons certainement amenés à leur proposer de basculer sur un contrat de type LRU permettant d'avoir de la charge administrative et que ces collègues puissent, comme les autres enseignants, bénéficier d'une partie charges administratives dans leur rémunération.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote sur la charte. Y a-t-il des procurations ?

Mme HMAMOU.–

- M. Andujar a donné procuration à Mme Bergès ;
- Mme Guillin a donné procuration à M. Barbot ;
- M. Desœuvre a donné procuration à M. Taurand-Wertelle ;
- M. Hebbrecht a donné procuration à Mme Simon-Deck ;
- Mme Beaulnes-Serini a donné procuration à M. Gilbert ;
- M. Rosenbaum a donné procuration à M. Dubois-Randé ;
- Mme Lenoble a donné procuration à M. Dubois-Randé.

M. BERNARDINO.– Merci. Sur la charte des contractuels volet 2, enseignants et enseignants-chercheurs, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie.

Le conseil d'administration approuve à la majorité la charte des contractuels enseignants et enseignants-chercheurs

1.2 Approbation du correctif du dispositif d'intéressement scientifique pour les enseignants-chercheurs

M. BERNARDINO.– Nous passons au point suivant. Nous avons fait apparaître clairement les modifications proposées. Ce dispositif avait été voté par le Conseil d'administration, afin de permettre le versement d'une prime d'intéressement sur un contrat particulier qu'était la seule ERC lauréate de l'UPEC.

Nous avons été interpellés par l'un des membres du CA et un recours a été fait, afin de demander un correctif sur ce dispositif. Ce recours portait en particulier sur le fait que les critères d'obtention n'étaient pas suffisamment bien cadrés. Nous vous proposons de faire un correctif, afin de mieux préciser des éléments qui n'avaient pas été fixés, comme le montant minimum. Nous avons fixé un montant maximum, mais pas de montant minimum. Nous avons à présent une fourchette. Les éléments en vert

ont été ajoutés, afin de compléter le dispositif et d'être plus précis pour que le président ne se trouve pas en difficulté sur une politique qui n'avait pas été suffisamment précisée.

J'imagine qu'il y a des questions.

M. LEVREL.– Votons–nous uniquement ce document ?

M. BERNARDINO.– Oui.

M. LEVREL.– La délibération à laquelle vous faites référence a fait l'objet d'un vote au mois d'octobre. Dans la version antérieure, il y avait cette note et une délibération, avec des articles 1, 2, 3, 4. Je voulais donc savoir si nous ne votions que ce document aujourd'hui.

M. BERNARDINO.– Il y a une délibération.

M. LEVREL.– Elle n'est pas en ligne. Quand a–t–elle été mise en ligne ?

Mme HMAMOU.– J'ai également envoyé en FileSender et normalement, vous avez les documents.

M. LEVREL.– Hier, à 10 heures 05. La note date du 7 avril.

Mme HMAMOU.– Je l'ai envoyé hier également.

M. LEVREL.– Oui, je vois qu'elle a été déposée sur SharePoint hier matin, à 10 heures. Je ne l'avais pas repéré, parce que j'avais récupéré les documents avant.

M. BERNARDINO.– Nous essayons de déposer les délibérations avant le CA.

M. LEVREL.– Comme la note a été déposée le 7 avril et que je n'ai pas vu de délibération, je me suis dit qu'il n'y avait que la note. La délibération a été déposée en décalé et j'étais donc un peu surpris.

En octobre, nous avons soulevé le fait que le décret de 2010 est un problème dans cette délibération. Nous ne la voterons pas, mais nous vous laissons juges et verrons ce qu'il advient de la procédure administrative.

M. BERNARDINO.– Y a–t–il d'autres questions ?

M. VALLÉE.– Il s'agit d'une délibération pour la mise en place d'un dispositif d'intéressement pour les personnels enseignants–chercheurs. La question est : le dispositif d'intéressement pour les personnes BIATSS est–il dans les tuyaux ?

M. BERNARDINO.– C'est une possibilité que nous n'avons pas fermée, loin de là. Un sujet doit également être pris en charge par la CR sur la partie intéressement recherche qui concernera les BIATSS et les enseignants-chercheurs pour la partie recherche. Une prime d'intéressement est également possible sur la partie formation. En tout cas, ce sont des possibilités que nous n'avons pas du tout fermées.

M. VALLÉE.– Un calendrier est-il prévu ? Pour certains volets, si nous mettons trop de temps, les enveloppes qui pourraient être disponibles risquent de s'envoler. Il serait tout de même dommage de les restituer au ministère ou à ses agents.

M. BERNARDINO.– Ou aux ANR.

M. VALLÉE.– Par exemple.

M. BERNARDINO.– Je l'ai bien en tête.

M. VALLÉE.– Nous pourrions peut-être en parler lors de la réunion de mercredi prochain, même si ce ne sera pas le sujet.

M. BERNARDINO.– Lors d'un groupe de travail ?

M. VALLÉE.– Lors du groupe de travail rémunérations accessoires. Nous allons l'appeler ainsi, ce qui permettra d'élargir un peu le périmètre. Pour informer les administrateurs, dans le cadre d'appels à projets, nous avons obtenu des enveloppes et 100 000 euros pourraient être distribués aux personnels ayant participé à certaines actions. Il serait dommage de les rendre, parce que l'on n'a pas travaillé.

M. le Président.– En tout cas, sur le plan politique et d'ailleurs personnel, je ne suis absolument pas opposé à l'intéressement.

M. VALLÉE.– C'est peut-être un message subliminal que vous m'adressez, que j'essaie de décortiquer.

M. le Président.– Il est subliminal, parce qu'il peut y avoir des positions personnelles et des positions...

M. VALLÉE.– Je vais parler. Cela ne me dérange pas, vous savez. Nous avons ouï dire que les OS étaient contre le dispositif d'intéressement. À l'époque, il y a quatre ou cinq ans, il n'existait pas d'enveloppe. Si c'était l'université qui prenait sur ses fonds pour alimenter un dispositif d'intéressement à façon, c'était *niet*. Si nous ouvrons le dispositif d'intéressement parce que nous avons une enveloppe et que nous devons la consommer, d'accord. Ce n'est pas la même chose.

M. le Président.– Instruisons. Je donne une réponse. D'ailleurs, c'est un dossier à instruire plus largement sur l'intéressement de ceux qui sont sur des projets. Personnellement, je ne suis pas contre.

M. BERNARDINO.– Monsieur Vallée, je vous apporte une précision sur l'intéressement. Nous ne pourrions pas faire une délibération d'intéressement qui serait adossée notamment à un dispositif de type PULSE. Je ne vais pas rentrer dans les arguties juridiques, mais c'est différent de ce qui est notamment mentionné dans les ERC et les attributions de crédits européens. En revanche, j'entends tout de même une ouverture tout à fait intéressante sur l'intéressement. Il serait peut-être utile de l'élargir plus largement, quelle que soit la source de financement, interne ou non. Des établissements ont choisi qu'il y ait un dispositif d'intéressement pour l'ensemble des personnels administratifs, notamment sur des crédits venant de différents horizons ou propres à l'établissement. Il y a notamment l'exemple du dispositif de La Rochelle qui est assez intéressant.

Pour répondre précisément à votre question, notamment par rapport au crédit PULSE, nous ne pourrions pas faire une délibération propre qui serait équivalente à celle que vous avez devant les yeux, malheureusement. Nous pouvons le regretter. Il existe d'autres dispositifs le permettant. Les vacances administratives sont possibles en termes de vecteur à utiliser pour consommer les crédits que vous évoquez.

M. VALLÉE.– Je ne parlais pas de l'enveloppe de l'établissement sur ses fonds propres, connaissant sa situation.

M. DEHAN.– Dans un absolu.

M. VALLÉE.– En tout cas, je note l'ouverture de la Direction.

M. le Président.– Il y a une ouverture franche. Nous avons récemment recruté des collègues sur le dispositif PULSE. Nous risquons également d'avoir un carton jaune par rapport à l'ANR. Il faudrait trouver des solutions qui permettent de répondre à cela. Ensuite, je crois qu'il faut ouvrir tout le dispositif en lui-même. C'est un chantier, mais pour les enseignants-chercheurs et les BIATSS, les choses peuvent être très largement discutées.

M. VALLÉE.– Pour les enseignants-chercheurs, c'est déjà mis en place.

M. le Président.– Pas tous les intéressements.

M. VALLÉE.– Vos propos sont clairs, « pas tous ». Si des enseignants-chercheurs peuvent bénéficier de primes, du RNA, etc du fait qu'ils se soient impliqués dans

PULSE, je ne le remets pas en cause. Ce n'est pas mon sujet. Si des enveloppes sont prévues pour les BIATSS, il s'agit qu'elles soient consommées.

M. le Président.– Cela échappe peut-être au CA, mais c'était un projet PIA, avec une enveloppe d'intéressement de 100 000 euros pour les personnels administratifs. Or, nous sommes dans un système un peu compliqué pour l'utilisation de ces fonds. Nous allons essayer de lever les verrous, mais le vecteur permettant de le faire est compliqué.

M. BERNARDINO.– J'invite les OS à en discuter en groupe de travail sur les missions accessoires, parce que c'est davantage un sujet technique. Il y a deux sujets. Il y a la prime d'intéressement à élargir, comme l'évoque le DGS, sur un dispositif indépendant des crédits fléchés. Nous ne pouvons pas mettre en place une prime d'intéressement purement fléchée sur un dispositif. En revanche, il faudra discuter de la façon trouver un autre vecteur, si ce n'est pas la prime d'intéressement. Un autre vecteur administratif est possible, que nous pouvons mobiliser. Cela nécessite que nous en discussions avec vous, que le dispositif soit cadré, afin d'éviter les débordements.

Mme FLEURY.– Pouvez-vous vous engager sur un calendrier ?

M. BERNARDINO.– La semaine prochaine, nous travaillerons sur les missions accessoires et ce n'est pas le même sujet, mais nous pourrions l'évoquer en deuxième partie du groupe de travail, afin que cela passe au même CSA que celui prévu sur les missions accessoires.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas eu de changement de procuration. Sur le dispositif d'intéressement à l'ERC, qui vote contre ? Quatre. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Deux. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le conseil d'administration approuve à la majorité le correctif du dispositif d'intéressement scientifique pour les enseignants-chercheurs.

2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 Présentation des échanges sur le rapport de la Cour des comptes

M. le Président.– Vous avez tous eu et lu le rapport de la Cour des comptes. Nous vous proposons une méthode, afin de ne pas partir dans tous les sens.

Un commentaire général est que la Cour des comptes a un parti pris initial qui est de revenir sur la fusion. Elle émet les hypothèses que s'il y avait eu fusion... Il y a beaucoup de « si ». J'ai répondu et vous avez sans doute vu dans ma réponse que les « si », c'est tout de même un peu compliqué. Nous ne sommes plus sur la réflexion : s'il y avait eu la fusion, etc. Je trouve que la façon dont cela s'est passé à l'époque, en particulier sur l'I-Site, est tout à fait incroyable, en particulier le fait que l'UPEC ait été exclue. Maintenant, c'est du passé et il est difficile d'y revenir. C'est un parti pris un peu particulier de la Cour des comptes, mais nous pourrions y revenir.

Nous pouvons résumer rapidement les éléments posés par la Cour des comptes et rentrer ensuite dans le détail, avec l'ensemble des domaines que je vous proposerai d'écouter. Finalement, il s'agit de dire que l'UPEC a une ambition, à la fois scientifique, recherche, territoriale, très affirmée, portée et confortée par un PIA qui s'appelle ERASME sur l'engagement des communautés, mais également de l'ensemble de l'établissement sur les grandes valeurs des missions de service public. Ce sont également des partenariats plus étroits avec les communautés internes et celles nous entourant.

La Cour des comptes dit que, pour avoir cette ambition, il faut que l'UPEC affiche une soutenabilité financière. La Cour des comptes aurait pu dire – elle l'a dit un peu après – que le delta global entre l'UPEC et des universités comparables comme celle de Nantes est de cinquante millions. Si elle avait dit en introduction : « Malgré le fait qu'une fusion avec Marne qui est à quelques kilomètres aurait sans doute donné d'autres orientations, l'UPEC a une belle ambition, un bel engagement. Si elle était dotée à hauteur de ce qu'elle devrait l'être, l'UPEC ne rencontrerait aucun problème financier. » Le delta par rapport à Nantes est de 50 millions, ce qui fait un delta d'entre 800 et 1 000 euros par étudiant. Avec ces cinquante millions, l'UPEC ne rencontrerait aucun problème financier. Nous aurions des moyens conséquents, y compris pour l'ensemble des services, mais également pour les missions de l'université. La Cour des comptes n'a pas pris cet angle de zigzaguer entre le positif et des éléments d'alerte. C'est la première remarque que je me suis faite en lisant ce rapport, sur cette forme d'approche partisane. Ce n'est pas forcément, à mon avis, ce que va faire Cour des comptes, mais elle le fait régulièrement.

Ensuite, sur les éléments, nous allons balayer plusieurs points, mais pas tous. Nous laisserons une large place au débat et aux questions. Je voudrais d'abord exposer le point de vue de l'équipe politique sur quelques éléments. Un point régulièrement remonté par la Cour des comptes est le côté trop facultaire de notre université, à savoir une « liberté » trop forte des composantes et un pilotage relativement

approximatif de ce qui se passe entre le central et les composantes. C'est un diagnostic de la Cour des comptes. Nous avons très largement parlé des éléments diagnostics de la Cour des comptes. En effet, nous devons repenser notre organisation, avec ce que peuvent faire les services centraux s'ils sont staffés, la qualité du service qu'ils peuvent rendre à l'ensemble de la communauté. Il y a également ce qui relève des composantes. Les quelques exemples de défaillance viennent notamment des process recettes au niveau de certains contrats et de deltas financiers parfois en millions, que nous ne recouvrons pas, parce qu'il n'y a pas de facture, etc. Là, il y a effectivement un sujet. Il y a également le principe de prévision. Nous avons finalement un problème de pilotage global, sur lequel il faudra que nous nous prononcions.

Nous avons ouvert le débat avec directions des composantes. Des dialogues de gestion se sont également engagés dans les directions des laboratoires qui s'engagent maintenant dans la formation. Ce sont des dialogues de gestion renouvelés, par domaine, lors desquels nous mettons en place un certain nombre d'interrogations, de questions et évidemment une écoute par rapport à tous ces éléments. Dans un premier temps, j'ai proposé aux composantes de mettre les choses à plat, de préparer un premier dialogue avec les composantes qui aurait lieu au mois de juin. Nous pourrions justement voir quelles grandes articulations nous pourrions définir ensemble, dans ce qui pourrait être une organisation un peu moins facultaire, ce qui est bien fait en facultés, en composantes, ce qui est moins bien fait, ce qui est bien fait en central, ce qui est moins bien fait. Nous devons nous dire les choses clairement, afin de pouvoir avancer ensemble. C'est un dialogue basique, mais nécessaire. C'est un point de méthode important.

Comme nous l'avons fait lors du premier mandat, je vous proposerai un séminaire plus large à l'automne. Nous aurons des éléments plus concrets. Il nous manque des outils de pilotage. Avec élus, composantes, laboratoires, nous participerons à un séminaire dédié, avec des ateliers sur ce que doit être l'UPEC dans les cinq prochaines années. J'en parle d'autant plus librement que dans cinq ans, je ne serai pas avec vous. Cela concerna l'ensemble des acteurs, y compris les plus jeunes de cet établissement. Cette méthode permet de dire les choses sans tabou.

Dans ce rapport de la Cour des comptes, nous avons des éléments de levier, d'alerte, mais la dotation de l'université n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être. Je vous ai parlé des contrats d'objectifs, de moyens et de performance, mais le delta ne sera pas de cinquante millions. Nous arriverons à obtenir 1,5 ou 2 millions, les comptes publics étant ce qu'ils sont aujourd'hui.

Il est important de dialoguer ensemble, pour plusieurs raisons. D'abord, il y a des éléments d'alerte financiers. Aujourd'hui, nous avons globalement six millions de recouvrement à positionner pour être à l'équilibre en BR. Des pistes nous permettent de penser que nous y serons, mais ce n'est pas sur cette année que se situeront les choses. C'est sur la trajectoire globale, dont celle de la masse salariale. C'est la masse salariale qui pèse aujourd'hui sur les finances de l'université, à hauteur de 85 %. Le reste est presque dérisoire. Comme vous l'avez remarqué, ce point a été relevé par la Cour des comptes.

Il est important d'avoir ce dialogue ensemble, parce que le climat social est particulier. Je le dis vraiment franchement. Cela a été relevé constamment, les éléments nationaux sont ceux que vous connaissez. Si nous voulons faire avancer l'UPEC, nous devons être ensemble sur le bateau, avec nos éventuelles différences. Des éléments de justice et d'équité doivent être posés dans ce système et il s'agit de voir comment nous avançons ensemble.

À court terme pour nous, l'élément d'alerte est de savoir de quelle façon nous rétablissons les comptes cette année, afin de ne pas être en difficulté l'année prochaine, notamment vis-à-vis d'un nouveau déficit. Il s'agira notamment de voir la façon dont nous gérerons l'accompagnement d'une campagne d'emplois sur l'année à venir.

Certains éléments ont été donnés, notamment sur la soutenabilité. Nous pourrions voir cela dans le détail, avec l'emprunt, l'EUP. Je crois qu'un certain nombre de choses n'est pas tout à fait à la hauteur. Nous n'allons pas tout balayer, mais un point porte sur la soutenabilité de l'offre de formation, avec quelques éléments que je vous propose d'écouter.

Arnaud, tu as la parole.

M. THAUVRON.– En effet, parmi les recommandations, il y a la question de la soutenabilité de l'offre de formation. Elle s'apprécie dans deux domaines, la soutenabilité financière et la soutenabilité humaine. Nous avons lancé un chantier. Nous sommes en train de caler la méthodologie d'appréciation de cette soutenabilité, notamment financière, la soutenabilité humaine étant assez simple à apprécier. Dès que nous aurons finalisé la méthodologie, nous en ferons une présentation en comité de direction, puis en Conseil d'administration, afin que nous puissions en discuter. La difficulté n'est pas de définir la méthodologie, mais de disposer ensuite d'informations pertinentes, afin d'alimenter cette méthodologie.

Cela pose la question du système d'information de l'université, notamment OSE ou Apogée. Dans un second temps, tout un travail d'affinement des systèmes d'information sera effectué, afin d'aboutir à des indicateurs pertinents.

Dans un premier temps, nous aurons un coût étudiant par composante, ce qui est assez simple. Cela deviendra très compliqué lorsque nous voudrions descendre au niveau de la formation, parce qu'il y a des mutualisations, des codages qui ne sont pas bons dans les SI. Dans un premier temps, nous aurons sans difficulté un coût étudiant par composante.

M. le Président.– Merci, Arnaud. Nous voyons que parfois, des éléments du rapport ne sont pas tout à fait exacts, notamment sur les petits groupes.

M. THAUVRON.– Dans le rapport de la Cour des comptes, il est fait mention d'un taux assez phénoménal de formations à faible effectif. En réalité, ces statistiques sont totalement erronées. Elles sont liées à un problème de codage dans Apogée et il y a très peu de formations à faible effectif. Dans un premier temps, nous espérions avoir un gisement d'économies dans ce domaine, mais ce n'est pas le cas.

M. le Président.– Tu peux peut-être également commenter le fait qu'il y aurait des gisements d'heures complémentaires.

M. THAUVRON.– En effet, il y a beaucoup d'heures complémentaires à l'UPEC, tout simplement parce qu'il y a beaucoup d'étudiants et peu d'enseignants et enseignants-chercheurs permanents. Par définition, cela oblige à faire intervenir énormément de vacataires et à demander aux collègues d'effectuer de nombreuses heures complémentaires. Là également, le gisement est assez limité. La question du plafonnement des heures complémentaires se pose, mais si nous plafonnons les heures complémentaires, il faudra de toute façon effectuer ces heures. Si ce ne sont pas les permanents qui les effectuent, ce seront les vacataires, ce qui coûtera encore plus cher.

M. le Président.– Vous voyez que nous sommes obligés de travailler les dossiers et c'est ce que fait le domaine formation, afin de définir également une offre de formation. Il est très difficile d'être *a posteriori*, mais *a priori*, dans le cadre de la prochaine offre de formation, Arnaud peut peut-être faire un commentaire.

M. THAUVRON.– Dans le cadre de l'auto-évaluation Hcéres puis de la construction de la nouvelle offre de formation, il est clair que la soutenabilité financière, mais également humaine devra être prise en compte. Nous intégrerons ces paramètres. Le

chantier n'est pas encore lancé. Les composantes commencent à travailler à l'auto-évaluation. Nous viendrons très rapidement vers elles sur ce sujet.

M. le Président.– Je propose de balayer les points et d'en discuter ensuite.

M. VALLÉE.– Pour réagir à chaud, concernant l'offre de formation, il n'y a pas de marge de manœuvre ; concernant les heures complémentaires, il n'y a pas de marge de manœuvre.

M. le Président.– Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. VALLÉE.– Non, mais c'est ce que je dis, moi. La seule marge de manœuvre sera la restructuration des services, etc. et donc les BIATSS. C'est ce que j'entends.

M. le Président.– Non, ce n'est pas ce qui a été dit.

M. VALLÉE.– Non, mais c'est ma traduction.

M. le Président.– Il faut changer de traducteur.

M. VALLÉE.– Je crois que nous nous comprenons très bien.

M. le Président.– Ce n'est pas ce qui a été dit. Il a été dit qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas être dans les *a priori* ainsi. En effet, des corrections seront apportées sur les heures complémentaires et l'offre de formation, mais nous ne pouvons pas y aller au pifomètre, les choses étant différentes d'une composante à l'autre. Il faut regarder de plus près, avec des indicateurs. Dans ces domaines-là, il existe des marges de manœuvre et heureusement.

M. VALLÉE.– J'aime mieux le terme « correction » qu'« il n'y a pas de marge de manœuvre ». C'est une nuance que j'entends.

M. THAUVRON.– Les marges de manœuvre ne sont pas énormes à court terme.

M. le Président.– Elles existent, heureusement.

M. THAUVRON.– Elles existent, mais ne sont pas énormes à court terme. Elles ne permettront pas d'économiser des millions d'euros sur l'offre de formation d'ici l'année prochaine.

M. le Président.– L'effort doit être partagé. C'est ce que je voulais dire en d'autres termes.

M. THAUVRON.– Nous n'y sommes pas encore. Nous étions sur l'offre de formation et non sur les centres de services partagés.

M. le Président.– Nous allons y venir. Sur la recherche, vous avez vu quelques éléments et plusieurs questions se posent, que ce soit sur l'autonomie des laboratoires, le manque de présence au niveau des organismes, le dialogue à avoir sur les contrats. Je laisse Florence en parler.

Mme ALLARD-POESI.– Bonjour. Je suis Florence Allard-Poesi, vice-présidente de la recherche et de la commission de la recherche. Comme notre président l'a souligné, certains points me semblent pertinents et d'autres moins.

Concernant la part des organismes nationaux dans nos laboratoires de recherche, ce sont essentiellement des choix des organismes et de leur stratégie. À l'heure actuelle, la stratégie du CNRS et de l'Inserm n'est certainement pas de créer de nouvelles UMR. Cette piste aurait été intéressante, mais n'est pas possible aujourd'hui. En tout cas, pour l'avoir évoqué avec le CNRS et notre délégation, avec qui nous avons de très bonnes relations, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Nous allons aborder les aspects plus financiers, puisque la question est brûlante. Nous n'avons pas attendu la Cour des comptes pour démarrer ce chantier. Depuis le mois de septembre, nous avons travaillé, avec la Direction générale adjointe et le service financier, à une fiabilisation de la chaîne du conventionnement, de la facturation et des recettes concernant la recherche de manière générale, en particulier le volet lié au transfert et à l'innovation. Vous ne le savez peut-être pas, mais l'activité contractuelle en dehors des appels d'offres, comme le développement de co-innovations, d'expertises auprès d'entreprises par les laboratoires, est relativement développée à l'UPEC. Cela nous permet de financer des thèses ANCI et d'avoir des sources possibles intéressantes et significatives pour les doctorants. Ce point est très bien développé à l'UPEC.

Cependant, notre chaîne de contractualisation, de facturation, de recettes n'est pas fiabilisée. Des montants financiers devraient être perçus par l'UPEC et ne le sont pas. Les services, ma vice-présidence et celle du Conseil d'administration travaillent sur ce chantier depuis de nombreux mois. Nous espérons aboutir dans les mois à venir.

Un autre point est que nous avons été rappelés par la Cour des comptes sur le prélèvement des frais de gestion et le reversement d'une part aux laboratoires qui doit leur permettre d'abonder leur budget, d'avoir un peu plus de marge de manœuvre pour mener à bien leurs travaux de recherche. En décembre dernier, nous avons voté une augmentation des frais de gestion sur ces contrats de recherche, ainsi que le reversement d'une part aux laboratoires. Ce travail est assez complexe à mettre en œuvre et fait l'objet de groupes de travail avec les personnels administratifs d'une

part, mais également des directions de laboratoire, afin d'essayer d'ajuster, entre ce que souhaitent les directions de laboratoire pour l'usage de ces frais de gestion et ce qu'il est possible de faire comptablement et du point de vue administratif.

Nous avons bon espoir de fiabiliser cette chaîne dans les mois à venir. Ce chantier n'est pas simple du tout. Je croyais que nous étions très en retard, mais d'autres universités ne sont pas plus en avance que nous. Ce n'est pas du tout une bonne excuse, mais en tout cas, nous travaillons sur ce chantier avec le CNRS, parce qu'ils sont plutôt en avance sur ce point.

Le troisième volet est celui de la Direction de la recherche et de la valorisation. En termes de bonnes nouvelles, vous savez que des postes étaient à pourvoir et que nous rencontrons des difficultés importantes à les pourvoir. Ce n'est pas lié à un manque d'attractivité de notre université, mais à une forte concurrence, en région parisienne, pour ces profils très spécifiques ayant des compétences techniques très recherchées par les universités et les écoles d'ingénieurs et de commerce. Nous avons enfin réussi à recruter une directrice au pôle UPEC Transfert. Elle sera chargée de tout ce qui à trait au développement de la propriété intellectuelle, des activités de contractualisation en dehors des appels d'offres européens et nationaux. Elle sera spécifiquement chargée de la valorisation de nos plateformes. Nous avons investi énormément ces dernières années, c'était un point très positif à l'UPEC, soit sur la jouvence, soit sur l'achat de nouveaux matériels. Il s'agit de matériels de pointe et certains d'entre eux ne sont pas valorisés. Bien sûr, la priorité est toujours la recherche, mais il peut y avoir des activités de co-innovation, voire d'expertise réalisée sur ces plateformes. Ce chantier est également à développer et peut être source de revenus. Il pourrait nous permettre d'assurer des jouvences à intervalles plus réguliers, par exemple sur ces plateformes.

Vous avez peut-être d'autres questions, si j'ai oublié d'évoquer des points sur la Cour des comptes.

M. le Président.– Lorsque nous parlons de dépenses, il faut évidemment également parler de recettes. Pour les formations, nous ne sommes pas si mal. Avec le CFA, nous avons construit des choses. Pour la DRV, c'est pareil, il faut qu'elle soit en position d'accompagner les collègues dans le cadre de la réponse à des appels d'offres. C'est ce que tu évoquais, la montée en charge de la DRV. Nous avons évoqué le succès ASDESR, avec des ressources permettant d'avoir une cellule Europe. Il est vrai qu'il y a beaucoup de fuites de contrats vers les organismes. Je sais que c'est le cas pour

l'Inserm, que cela se chiffre en millions. L'objectif est également que ces millions reviennent à l'université.

Mme ALLARD-POESI.– J'ai l'alerte de la Cour des comptes en tête. Pour le moment, il est inutile d'aller récupérer des contrats que nous ne serions pas capables de facturer ou des recettes. L'urgence est la fiabilisation de cette chaîne. Une discussion est à avoir avec la Direction générale adjointe et les services sur le fait de recruter des personnels, afin d'assurer cette fiabilisation. À défaut, il ne sert à rien d'aller chercher des contrats. Nous avons des contrats et avons vu leur augmentation au cours de ces dernières années. Il s'agit donc vraiment de fiabiliser l'entièreté de cette chaîne.

J'ajouterai que le chantier est complexe, parce que la comptabilité et la finance publique sont loin d'être d'une simplicité biblique. On ne peut pas faire ce que l'on veut, c'est un peu contraint.

Y a-t-il d'autres questions sur la recherche ?

Sur le volet innovation et transfert, ce n'est pas gagné, mais nous travaillons un dossier sur le pôle universitaire d'innovations qui devrait nous permettre de travailler davantage en réseau à l'échelle de l'Est parisien. Nous déposons ce dossier avec la Comue Paris-Est, l'EnvA, l'ENPC (école nationale des ponts) et l'UGE. L'enjeu est d'être en mesure de travailler davantage de manière conjointe, à l'échelle de l'Est parisien, afin de développer plus avant l'innovation et le transfert. En termes de recherche, nous avons beaucoup de forces pour répondre aux enjeux en termes de santé et d'environnement sur ce pôle, mais attendons un partage de compétences, afin de pouvoir valoriser pleinement ces forces en recherche. Je n'oublie pas les SHS qui sont également souvent mentionnées sur ces volets-là.

M. le Président.– Merci, Florence.

Mme ALLARD-POESI.– Comme l'a très bien Arnaud, cela ne se fera pas en quelques jours. Il faudra s'armer de patience.

M. le Président.– Nous pourrions revenir sur les études médicales, mais je vous propose d'avancer tout de même. Des recommandations portent sur les chaînes de recettes, les dépenses, les services partagés. Je joins également l'approche masse salariale. Il y a tout un chapeau d'équilibre financier et nous sommes là dans le cœur du sujet.

Frédéric.

M. DEHAN.– Nous avons évoqué ces sujets, notamment au travers de la recherche et de la formation, de fiabilisation et de conciliation d'un certain nombre de processus, notamment d'exécution budgétaire, en recettes et en dépenses. Sur les recettes, nous avons commencé avant que la Cour des comptes démarre son audit. Nous avons eu recours à une prestation, afin de nous aider à identifier les difficultés que nous avons déjà identifiées il y a plus de deux ans. Le travail se poursuit et nous verrons à terme jusqu'où nous irons, notamment dans le traitement et la révision du processus de recettes. Je regarde Hélène Œuf, nous aurons peut-être un jour un service factures et recettes. Nous n'en sommes pas encore là, mais en tout cas, c'est un travail qui a commencé il y a pratiquement un an et demi. Il s'agit d'un travail sur les recettes et les dépenses, y compris dans le domaine de la recherche. En interne, dans les interactions entre la Direction des finances, l'agence comptable et la Direction de la recherche, nous devons fiabiliser tout le chaînage. Là encore, ce travail a débuté, mais c'est compliqué. Nous rencontrons parfois des difficultés en termes de *turnover* des personnels, ce qui ne facilite pas les choses.

Sur l'exécution plus largement en matière de dépenses, la Cour des comptes mentionne qu'il faudra réfléchir à la mise en place de mutualisations. Nous verrons sous quelle forme, mais avons lancé la réflexion, en particulier sur l'exécution en matière de dépenses, entre le central et les composantes. Il s'agit de rationaliser, d'avoir une offre de services de meilleure qualité, de faire en sorte que le service soit dispensé de façon continue. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Cela concerne à la fois les services centraux et les composantes. Il s'agit également de faire en sorte que les collègues soient vraiment des professionnels dédiés à tel ou tel métier, là en l'occurrence les finances et l'exécution, de manière à améliorer la qualité de service. Nous travaillons sur ces sujets de mutualisation.

Ces sujets sont compliqués, parce que, sans faire trop long, des collègues sont parfois sur plusieurs fonctions. Dès lors que l'on mutualise, il faut faire en sorte que les collègues soient à 100 %, ce qui peut poser des problèmes de ressources à l'intérieur de telle ou telle entité, que ce soient des composantes ou des services. Il faut essentiellement raisonner en ayant à l'esprit la proximité juste nécessaire, par zone géographique, pour faire court. Sur ce point, la réflexion a également débuté.

Sur les recettes, le travail a commencé il y a un certain temps. Sur d'autres aspects d'amélioration des processus de pilotage, nous progressons sur certains points, comme le traitement des ordres de mission, et Dieu sait si nous avons des marges, le remplacement d'outils, etc. Cela a été évoqué par le VP côté formation, nous avons un très important chantier de fiabilisation de l'ensemble de nos SI et des SI de gestion.

Nous avons évoqué le SI qui gère la scolarité et la formation, en l'occurrence Apogée qui devrait être renouvelé en 2025, de mémoire, de manière qu'il soit mis en production pour la nouvelle offre de formation en 2026. Ce chantier débutera dans peu de temps. D'un point de vue finances, un très important changement de version est prévu. Nous avons également évoqué OSE incidemment. De mémoire, nous sommes en deuxième année de production et il faut le temps de développer et de déployer toutes les fonctionnalités. Nous réfléchissons également à l'optimisation de l'utilisation d'ADE, un logiciel permettant notamment la réservation de salles. Nous devons le déployer de façon uniforme dans l'ensemble de l'établissement et voir dans quelle mesure nous déployons quelles fonctionnalités, notamment en lien avec OSE.

Sur la masse salariale, la trajectoire est à rectifier. Cela a été dit, les marges de manœuvre à court terme sont faibles. Nous avons évoqué les heures de formation. S'il y a énormément d'heures complémentaires, c'est parce que nous avons un déficit flagrant, notoire, connu du ministère, de postes enseignants. Pour autant, nous devons être encore plus fins dans le pilotage, identifier toutes les créations de postes, de contractuels ou autres, notamment lorsque nous sommes sûrs et certains de la source de financements externes. C'est le premier point. Nous devons éviter toute création de poste sur les fonds de l'établissement, sans financement par ailleurs. Par rapport aux campagnes d'emplois à venir, que ce soit celle pour 2024 ou les campagnes ultérieures, il s'agit d'éléments et d'aspects extrêmement politiques et nous serons extrêmement attentifs aux prochaines campagnes d'emplois. C'est un euphémisme, parce qu'à défaut de rectifier la masse salariale, nous allons bientôt approcher les seuils de vigilance de l'inspection générale, notamment un pourcentage, un ratio lié aux recettes encaissables par rapport aux dépenses de masse salariale. Nous n'avons pas encore atteint le seuil d'alerte, mais commençons à le tutoyer. Le président l'a dit, la masse salariale représente plus de 80 % du budget.

L'accompagnement de la part de la tutelle en central, à ce stade... Des échanges ont eu lieu avec la DGESIP notamment et sa directrice, afin de lui faire part de notre situation, mais les seules sources complémentaires de financement connues à ce stade sont soit les appels à projets, soit les futurs contrats d'objectifs, de moyens et de performance. Dans le meilleur des cas, pour les COMP, nous atteindrons peut-être trois ans, avec des objectifs extrêmement serrés et peut-être 7 % à 8 % de crédits de fonctionnement. Même si c'est plus conséquent, ce n'est pas énorme.

Le travail sur la masse salariale concerne a minima trois directions : la DRH, la Direction des finances et l'agence comptable. Un comité de pilotage est mis en place depuis un an et demi. Nous devons fiabiliser et mettre en place certains outils. Nous

avons un outil qui s'appelle « prévision de masse salariale » lié au SIRH. Du côté des services, non seulement sur un pas annuel, c'est-à-dire en termes de prévision d'atterrissage sur un an, mais surtout sur plusieurs années, nous devons être capables de faire des scénarios. Nous y travaillons. L'outil n'est pas encore déployé. J'insiste sur le fait que nous devons fiabiliser le système d'information RH.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. BERNARDINO.– Frédéric a déjà apporté beaucoup d'éléments. Le gros sujet pour nous est celui de la fiabilisation. Pour le pilotage, cela suppose d'avoir des outils avec des données fiables avant que nous puissions prendre des décisions. La première partie « invisible » est la fiabilisation du SI qui permettra d'avoir les indicateurs nous permettant de prendre des décisions.

Avant la venue de la Cour des comptes, nous avons bien entendu identifié des problématiques sur la gestion et autres. Nous avons donc commencé le travail bien en amont. Nous étions parfaitement conscients de la plupart des recommandations que nous a faites la Cour des comptes et lui avons dit, lors de nos échanges, que nous y travaillions déjà. Ce travail est mené depuis plus d'un an et demi. Dans les six prochains mois, nous espérons avoir des données un peu fiabilisées. Nous évoquions en particulier la masse salariale et les effectifs. Nous sommes en train de procéder à la revue des effectifs, afin d'être sûrs que les personnes soient positionnées. Le plus important problème que nous rencontrons actuellement concerne l'identification des crédits sur lesquels sont pris les postes. C'est une réelle difficulté pour nous d'identifier si les contrats actuels que nous avons sont adossés à un financement extérieur (contrat recherche, contrat formation, PIA, etc.) ou à la masse salariale de l'établissement. Nous devons faire une vraie fiabilisation, afin d'être capables d'identifier clairement ce qui relève de postes financés sur des ressources autres que la dotation ministérielle et ce qui relève réellement de la dotation ministérielle et a du coup un impact sur l'établissement.

M. le Président.– Merci. Nous avons balayé les grands domaines permettant d'avancer la discussion. Il y a beaucoup de choses dans ce rapport, mais je laisse la parole à la salle, afin de recueillir vos interprétations et questions.

Mme CHEVALIER.– Je regrette que la réponse du président à la Cour des comptes n'ait pas été mise dans le SharePoint. Je voudrais remercier pour la première réponse du président à propos de la surinterprétation que fait la Cour des comptes à propos de ce qu'elle appelle « l'échec de la fusion ». Je rappelle que ce n'est pas un échec, mais un choix. Et il résulte d'un refus de la communauté, puisque l'on parle beaucoup de

communauté. Ce refus de la communauté n'était pas non argumenté. Il s'agissait d'un refus en l'absence de projets autres que technocratiques, etc. La Cour des comptes oublie également de préciser qu'à l'époque, l'UPEM elle-même était dans le rouge depuis plusieurs années consécutives. Nous ne voyons pas bien comment, en fusionnant, nous aurions arrangé les comptes de l'UPEC qui allaient bien. Il y a donc une espèce de cécité et je suis d'accord avec le président sur le fait que la Cour des comptes, par cette surinterprétation, dépasse ses attributions et fait de la politique.

Tout le monde peut trouver la réponse du président sur le site de la Cour des comptes, mais il n'aurait pas été plus mal de la verser dans le SharePoint. Dans la réponse, il me semble que vous avez rappelé que l'éviction de l'UPEC de l'Isite était une forme de punition à la suite de ce refus de fusion.

En revanche, sur d'autres points, je suis très préoccupée et les uns et les autres pourront peut-être prendre la parole. Je ne sais pas si tous les administrateurs ont eu le temps de lire l'ensemble du document. Je suis très préoccupée par la page 26. C'est la réponse n° 6 du président, aux pages 25 et 26 du rapport. Ces pages 25 et 26 soulèvent deux questions. D'un côté, elles posent la question du rôle du commissaire aux comptes. À notre sens, il n'a pas exercé son devoir d'alerte. J'ai bien lu les aspects techniques du seuil de signification qu'il s'est lui-même donné. Il peut le mettre à 1,8 % du budget de l'université, mais pourrait également le mettre à... À mon sens, ce seuil de signification ne lui interdit pas d'exercer son devoir d'alerte auprès des administrateurs. Il y a quelque temps, un administrateur avait posé la question du rôle du commissaire aux comptes et de savoir s'il avait effectué son travail. Je crois qu'il faut se poser cette question à l'occasion du rapport de la Cour des comptes. C'est le premier point.

Les pages 25 et 26 évoquent le compte financier 2021 qui a posé des problèmes et semble insincère, d'après ce que dit la Cour des comptes. Si tout le monde ne l'a pas lu, je lis le passage : *« La Cour considère que l'UPEC n'a pas appliqué le principe de prudence en ne maintenant pas une provision pour dépréciation au titre des créances de l'AFUNA/CFA SUP 2000 et que la non-transmission par l'ordonnateur à l'agence comptable pour prise en charge de près d'un million de charges à payer à comptabiliser est anormale. Ces choix de l'ordonnateur qui s'apparentent à une stratégie de pilotage du résultat sont contestables. Ils ont faussé le résultat et le bilan de l'UPEC au titre de l'exercice 2021. Ils constituent une insincérité dans les écritures, sans qu'un préjudice financier puisse y être associé. Ils ont permis d'afficher un résultat 2021 excédentaire, à hauteur de 1,5 million et non en déficit, comme approuvé par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020. »* C'est le constat fait

par la Cour des comptes. *« Cet effet d'affichage est intervenu début 2022, dans un contexte où les instances de l'UPEC devaient être renouvelées cette même année et alors que des procès-verbaux du Conseil d'administration de l'université illustrent que certains membres du CA en opposition avec le président ont parfois utilisé l'argument de l'équilibre financier à l'encontre de ce dernier. Il appartenait à l'ordonnateur, afin de présenter des comptes reflétant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'UPEC, de maintenir dans les comptes financiers 2021 une provision au titre des créances de l'AFUNA concernant l'exercice 2019 et de transmettre à l'agence comptable les CAPAC qui auraient dû être comptabilisés au 31 décembre 2021. »* Là, *in cauda venenum* : *« En ne le faisant pas, l'ordonnateur a manqué à ses obligations résultant notamment des articles 1, 12, 53 et 57 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. »*

Si je comprends bien ce qui est dit là, on vous a présenté – puisque je n'étais pas là – un résultat insincère faisant que l'université était en réalité déficit dès 2021. Nous avons vu qu'elle était également en déficit en 2022. Nous sommes donc en déficit depuis deux ans. La question qui se pose est : pouvons-nous avoir la position du recteur par rapport à cette situation ?

M. le Président. – Le rectorat est interpellé.

M. SEBAG. – Pour le moment, je ne peux pas vous faire une déclaration orale. Je rédigerai une explication qui sera coordonnée avec les différents services concernés.

M. le Président. – Nous allons vous répondre, parce que c'est un sujet technique qui a été vu avec la Cour des comptes qui fait des zigzags. L'insincérité financière est assez ridicule, dans la mesure où rien n'était dans les clous. Justement sous ma mandature, nous avons mis les choses dans les clous, accessoirement pour CFA SUP 2000, avec lequel nous perdions des millions depuis des années et des années. Je laisserai Amilcar commenter ce point. Derrière, ils cumulent un certain nombre de points quasiment anecdotiques par rapport à un budget qui a été visé par les commissaires aux comptes.

M. BERNARDINO. – Nous avons évoqué la surinterprétation de la Cour des comptes et je trouve qu'il y en a également une sur ce sujet. Rien n'a été masqué. Au contraire, cela a largement été évoqué avec les commissaires aux comptes et la Cour. Ils ont été très clairs, c'était un choix de l'ordonnateur et c'était à nous de prendre une position. Nous avons fait le choix de sortir du CFA SUP 2000 et sommes clairement en contentieux avec eux. Le changement d'agent comptable n'a pas arrangé l'affaire et

nous attendons qu'Hélène prenne ses marques, afin de pouvoir constituer le dossier pour le contentieux. Ce choix de l'ordonnateur a été clairement argumenté, à savoir que nous ne souhaitions pas provisionner, parce que cela sous-entendait que nous perdriions intégralement cet argent. Dans tous les courriers que nous avons adressés au CFA SUP 2000, nous demandions simplement les tableaux explicatifs des recettes que nous aurions dû avoir, la raison pour laquelle nous avions un écart.

Pour être très technique, le CFA SUP 2000 nous a envoyé une annexe dite « définitive », dans laquelle ils nous indiquaient : « Voici la somme que nous devons vous payer. » Cette somme était indiquée comme produits à recevoir par l'établissement. L'année suivante, nous recevions une annexe définitive qui était inférieure d'une centaine de milliers, voire un million d'euros par rapport à l'année précédente, pour laquelle ils se contentaient de dire : « Nous rayons le produit à recevoir que nous avons indiqué l'année précédente et le corrigeons, pour qu'il soit moins élevé. » C'était fait depuis le début du CFA SUP 2000. Nous avons interpellé le CFA SUP 2000 en leur demandant : « Pourquoi nous envoyer une annexe définitive qui veut bien dire ce qu'elle veut dire ? », c'est-à-dire qu'il s'agissait d'une annexe définitive. Les produits à recevoir devaient être ceux que nous avons indiqués. L'année suivante, pourquoi devrions-nous rayer d'un trait près de 500 000 euros par an sans aucune explication ? Notre contentieux consiste à dire : qu'a fait le CFA SUP 2000 pour qu'entre le définitif et le réellement encaissé par nous, il y ait cet écart ? Le CFA ne nous a jamais répondu.

Le plus drôle est que dans les fichiers Excel qu'ils nous ont envoyés, nous avons constaté nombre d'erreurs de formules Excel, qu'ils corrigeaient pour finalement nous reverser 500 000 euros, quand nous nous plaignions du fait qu'il manquait un million d'euros. C'est du grand n'importe quoi. Nous comprenons bien qu'ils ont également rencontré des difficultés et que cela ne pouvait pas tourner.

Pour nous, ce sujet est toujours ouvert et notre questionnement porte toujours sur le fait que le 1,5 million d'euros était évoqué et pas sur une année, mais plusieurs. Le changement avec la loi « Avenir professionnel » a rajouté une couche de complexité. Des choses qui étaient très simples et claires avant, comme la péréquation qui nous était versée par le CFA en fin d'année qui était un bonus figure maintenant comme étant le coût de la formation.

À l'époque, et c'est toujours le cas, nous ne souhaitions pas lâcher l'affaire du CFA SUP 2000. Nous avons donc fait le choix d'en sortir. Nous comprenons que le CFA SUP 2000 n'a absolument aucune envie de nous reverser de l'argent, alors que nous

les avons quittés. Nous pouvons l'entendre, mais souhaitons simplement savoir quels étaient les moyens mis en œuvre par le CFA pour recouvrer ses créances. C'est un vrai sujet et c'est bien un choix de l'ordonnateur de ne pas s'asseoir sur 1,5 million. Nous l'avons fait cette année, parce que la Cour des comptes nous en a fait l'injonction. Nous obéissons à l'injonction de la Cour des comptes. Néanmoins, pour nous, la provision n'était pas un vrai problème. Il s'agissait simplement d'un choix politique d'aller vers un contentieux avec le CAF SUP 2000 et de refuser de tirer un trait sur 1,5 million.

Concernant la surinterprétation de la Cour des comptes relative au fait que nous voulions afficher un bilan positif, j'invite les membres du CA à regarder le budget rectificatif qui avait été voté. Il a été voté en négatif. Si nous avions atterri en négatif, cela n'aurait été une surprise pour personne, puisque le budget rectificatif a été voté en étant négatif. Je vous rappelle que nous l'avons voté en négatif, parce que nous avons touché une subvention pour le VRI de près de 3,5 millions. Il s'agissait d'une subvention attribuée en fin d'année qui n'avait donc pas été dépensée. Cela nous obligeait à dépenser l'argent les années suivantes et forcément à être en négatif les années suivantes. Ce négatif était lié aux dépenses du VRI. Même si nous avons terminé l'année 2021 à -1,5 million, nous l'aurions pleinement justifié en indiquant qu'il s'agissait simplement des dépenses du VRI qui avaient été programmées et réalisées avec une année de décalage. Je trouve que la Cour des comptes fait une interprétation.

Nous pouvons regretter qu'elle ait peut-être écouté une ou deux personnes lui ayant soufflé cet argumentaire et ayant quitté l'établissement depuis. Je trouve que reprendre les propos d'un ex-agent comptable comme argent comptant est un peu maladroit. J'ai clairement expliqué à la Cour des comptes quelles étaient les conditions, que ce n'était absolument pas un choix d'électoralisme. Je trouve qu'elle est allée un peu loin dans ce qu'elle a écrit. Il s'agit bien d'un choix de l'ordonnateur de ne pas lâcher le CFA SUP 2000.

S'agissant des CAPAC et des charges, nous fixons inévitablement une date de fin à laquelle nous demandons à tous les services de remonter l'ensemble des charges et produits à recevoir. Nous ne signalons pas tous les produits à recevoir, parce que s'ils ne nous sont pas remontés, nous ne pouvons les inscrire. De la même façon, lorsque les charges n'arrivent pas à la date de clôture, qu'elles arrivent après, les services ne les traitent pas sur l'année antérieure, mais sur l'année suivante. Là encore, c'est un élément technique, à savoir qu'à un moment donné, il faut bien fixer une date de fin. Sinon, nous sommes toujours en train de chercher à clôturer les comptes au mois de

juin. La date est fixée et tous les services sont pleinement informés. Cette année-là, nous avons gentiment mis un carton rouge au service en question, afin de lui indiquer qu'il ne fallait pas que le fait de remonter les charges impayées au-delà ne se reproduise, parce que cela nous mettait en difficulté. Cette année, elles ont été remontées en temps et en heure.

Il n'y a aucun élément politique derrière cette remarque de la Cour des comptes, que je trouve assez déplacée.

M. DEHAN. – J'apporte quelques éléments complémentaires à ceux du VP par rapport à ce qu'a pointé la Cour des comptes. À titre personnel, c'est mon quatrième contrôle de la Cour des comptes dans deux établissements différents. Je trouve que sur ce point précis, elle aurait pu fortement nuancer son propos. Je précise que nous avons eu droit à un crédit de quatre ou cinq exercices qui n'ont pas été contrôlés. Dès lors que des budgets ou des budgets rectificatifs sont votés avec des différences en termes d'atterrissage qui se chiffrent bien souvent en millions... Quand nous parlons d'insincérité, il faut parler plus largement du transversal.

Par ailleurs, même si la Cour le souligne avec beaucoup moins de vigueur, le calcul des dotations aux amortissements est faux depuis un certain nombre d'années, à hauteur de plus de deux millions, ce qui n'a pas déclenché la même réaction de la part de la Cour. L'insincérité budgétaire sur une somme qui de surcroît s'élève à 1,5 million... Soit dit en passant, cela explique la position des commissaires aux comptes par rapport à leurs critères de jugement. Tout cela me semble un peu excessif de la part de la Cour des comptes.

Je voulais simplement compléter sur ces aspects.

M. GILBERT. – Je voudrais dire un mot sur le principe de sincérité budgétaire. C'est un principe qui est apparu dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel dans les années 1980. Il a ensuite été repris par la LOLF en 2001. Ce que l'on appelle « insincérité » est en réalité une erreur d'appréciation. Le législateur a souhaité utiliser ce terme d'insincérité qui renvoie à une dimension de bonne foi, de mauvaise foi, de sens moral, afin d'exercer une forme de pression sur les ordonnateurs, de manière qu'ils soient dissuadés eux-mêmes de commettre des erreurs d'appréciation. Évidemment, lorsque l'on emploie le mot « insincérité », cela laisse la place à une lecture politique – et c'est normal – consistant à dire : « Tel ordonnateur essaie de vous tromper. Il est insincère. » Il faut tout de même revenir à la notion juridique : c'est une erreur d'appréciation.

S'agissant du cas d'espèce, il est question d'un cumulé de trois années. Le produit à percevoir qui n'a pas fait l'objet d'une provision concerne trois années. Si la somme était rapportée à chaque année, elle serait de 500 000 euros. Si vous la rapportez à la dimension du budget, vous vous rendez compte qu'avec 500 000 euros sur un budget de plus de 300 millions d'euros, nous arrivons à des résultats qui ne sont pas infinitésimaux, mais tout de même assez faibles.

Par ailleurs, la Cour a jugé utile de mettre en relation la venue des élections politiques et l'existence de cette erreur qu'elle a qualifiée d'insincère. Elle n'en a nullement l'obligation en droit et elle-même n'a aucun élément de causalité à mettre en avant, afin de rapprocher ces deux éléments. Si vous regardez l'actualité nationale, dans le cadre de la loi de programmation militaire, il est estimé que l'étude d'impact est insuffisante. En tout cas, dans le débat public, on fait état de l'insincérité du législateur. En réalité, ce qui est en jeu est une insuffisance, une inexactitude, une difficulté à exposer de manière fidèle l'état d'une donnée ou d'une prévision. Comme vient de le rappeler le Directeur général des services, si vous regardez la différence entre le BI et le BR, vous voyez bien qu'il s'agit de questions extrêmement complexes. D'ailleurs, en rappelant toutes les difficultés que rencontre l'établissement dans les bases de données, les mises en œuvre d'analyses et de gestion, la Cour aurait dû comprendre qu'une erreur pouvait arriver. D'ailleurs, une seule erreur a été commise sur l'ensemble de la période évaluée et elle est d'un montant extraordinairement faible. Cela n'empêche qu'il s'agit d'une erreur et qu'il faut l'admettre.

M. BERNARDINO.– Y a-t-il d'autres questions ?

M. VALLÉE.– Nous ne connaissons personne à la Cour des comptes et nous n'avons pas suggéré de faire un lien entre les problèmes de lignes budgétaires et les élections. Soyez-en convaincus.

En effet, le niveau de déficit de 500 000 euros représente l'épaisseur du trait. Nous sommes d'accord. Je me souviens très bien que vous aviez parlé des 3,5 millions d'euros du VRI. Il s'agissait même d'un CA en distanciel, de mémoire. En revanche, vous auriez peut-être pu glisser des éléments sur l'ancien CFA. Si ce n'était pas vous, cela aurait été le commissaire aux comptes. Voyez-vous ce que je veux dire ? Juridiquement, nous n'allons pas revenir sur le fait que ce soit sincère et véritable, mais...

Lorsque j'ai lu le rapport, j'ai été plus que surpris par le niveau de désorganisation de l'université. D'après vos propos, tout est identifié, mais pour nous, des sujets sont identifiés depuis un certain nombre d'années. Vous évoquez les chiffres, les

indicateurs, etc., mais je me souviens très bien d'un VP CA que vous avez sans doute connu. Il travaillait plutôt du côté de notre IUT et faisait ses propres tableaux Excel, parce qu'aucune donnée n'était consolidée. C'était il y a peut-être dix ans. Depuis, il y a eu de nombreux audits et cabinets de conseil, mais qu'en est-il ressorti ? Rien. Là, je me pose des questions sur nos dirigeants dont vous faites partie.

M. le Président.– Je trouve ta question très pertinente.

M. VALLÉE.– Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une remarque, d'un commentaire.

M. le Président.– Je te répondrai qu'il faut à ce moment-là changer de pilotage au niveau de la tête de l'établissement par rapport à la structure administrative et c'est ce qui a été fait. Derrière, cette dérive a effectivement lieu depuis longtemps. Les services ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils doivent être dans cette université. Il y a une sous-dotation chronique des services, mais pour piloter, il faut d'abord des personnes, des compétences et des systèmes d'information pouvant donner des indicateurs fiables. Cela n'a pas été fait depuis des années. Je ne suis pas là depuis très longtemps.

M. VALLÉE.– Si, tout de même, parce que vous aviez déjà identifié ce problème au début de votre mandat. Vous allez être obligé de prendre votre part de responsabilité.

M. le Président.– En effet, il y a eu un nouveau directeur général des services, parce que le précédent que les organisations syndicales trouvaient formidable n'a strictement rien fait. En tout cas, l'accompagnement des services et la mise à hauteur des services n'ont pas été faits.

M. VALLÉE.– Je remontais à plus loin.

M. le Président.– Plus loin, je ne sais plus. Je sais qu'aujourd'hui, les choses sont remises progressivement au carré concernant la mise en place de services. Nous évoquons la DRV, la DRH, les services comptables. Je ne parle même pas de la DSI qui a vingt agents de moins par rapport à ce que devrait être une DSI dans cette université. En effet, un travail important est à effectuer qui nécessite la mobilisation de moyens importants. Il ne vous a pas échappé que dans le rapport de la Cour des comptes, il est indiqué que 50 % des structures administratives, des BIATSS sont dans les composantes. Pour nous, cet élément pose question. Sur des fonctions métiers aussi importantes, sur ce qui a été établi sur le système régalien d'une université, comment fonctionnons-nous ?

M. VALLÉE.– Plusieurs organisations syndicales ont alerté plusieurs fois. Depuis un certain temps, nous évoquons les dépyramidages de postes, la perte d'attractivité.

Nous avons demandé que les agents soient accompagnés, formés. Le bilan est que nous nous apercevons que dans certains services comme la DSF, seules quatre ou cinq personnes maîtrisent SIFAC. On a dépyramidé les postes et perdu en attractivité. Nous vous parlons du *turnover* depuis plusieurs années. Les représentants des personnels vous ont alertés en amont, mais vous avez continué ce dégraissage. J'en ai conclu que toutes les missions financières, etc. étaient sinistrées, ce qui nous met dans la panade pour la partie recherche et la gestion des contrats, pour payer nos fournisseurs, encaisser l'argent. Le problème est là et il faudrait peut-être commencer par cela.

M. le Président.– Je vous rassure, tout n'est pas si noir. Là, nous avons l'impression que c'est l'apocalypse. Je vous rassure, l'UPEC est une belle université. Nous avons 42 000 étudiants, les formons plutôt pas mal, réussissons plutôt pas mal en licence, en master. Nous faisons de la très bonne recherche et sommes plutôt bien classés. Nous réussissons. Soyons tout de même positifs. En effet, il faut *staffer* des choses qui auraient dû l'être depuis des années, mais nous ne sommes pas les seuls, en tout cas dans le monde universitaire.

Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que nous avons un delta d'entre quarante et cinquante millions par rapport à d'autres universités comparables. En effet, tout cela entraîne des difficultés et c'est dans le berceau de l'UPEC que cela se pose. Nous prenons 10 000 étudiants en plus en 5 ans. La Cour des comptes elle-même rédige un rapport sur les territoires, indiquant que justement, il faudrait se pencher sur le berceau des universités accueillant des étudiants, des lycéens de profils plutôt différents. C'est un accompagnement vers la réussite qui nécessite sérieusement d'être financé. Or, aujourd'hui, la politique de l'État n'est pas claire et je n'y souscris pas. Aujourd'hui, on arrose où l'herbe est verte. C'est un peu gênant. Nos étudiants et étudiantes doivent faire des masters à l'université. Tout le monde n'est pas dans le 5^e arrondissement et cela ne se passe pas de la même manière. Nous avons des profils différents, sommes sous-staffés, sous-dotés de façon chronique. Ce n'est pas faute d'essayer de remonter les choses, mais derrière, la politique de l'État n'est pas claire et depuis longtemps. Elle marche à coups de PIA, de projets et non dans une logique de ce que doit être une université française dans le monde international d'aujourd'hui. C'est une vraie question et cela rejoint (*inaudible 7/00.02.47*).

M. ALIX.– J'ai une question sur le rapport et le point 3.2.3, à partir des pages 77 et 78. Cela a été évoqué tout à l'heure, un point de vigilance a été mis en avant par le rapport s'agissant de l'importance du nombre d'heures complémentaires. Paradoxalement,

juste avant, il est fait référence à un nombre assez important d'heures de sous-service. J'aimerais bien savoir de quoi il s'agit. De plus, un tableau à la fin du document, en page 130, montre que ces heures de sous-service s'élèvent à environ 5 000 entre 2015 et 2021. Avez-vous des informations plus précises sur ce sous-service statutaire ? Est-ce lié à une mauvaise interprétation des données transmises à la Cour ? Est-ce un phénomène chronique méritant d'être interrogé ?

M. BERNARDINO.– Nous nous sommes interrogés, parce que nous trouvions que c'était assez conséquent. Nous confirmons qu'il s'agit bien d'un problème de système d'information. Pour donner un exemple que les personnes connaissent peut-être plus facilement, les ATER n'ont pas le droit aux heures complémentaires. L'ancien outil utilisé qui s'appelait « GEISHA » était utilisé essentiellement pour payer les heures complémentaires. Par conséquent, pour ce type de population pour lequel il n'y a pas d'heure complémentaire, le service fait n'était pas saisi. Pour alléger leur charge de gestion, ils ne déclaraient pas les services. Vu de la Cour des comptes, nous avons des agents sans service en face. C'est vrai pour un certain nombre de profils. Je prends l'exemple de certains doyens de composante qui ont une décharge statutaire et donc pas d'heure complémentaire. Là non plus, ils ne saisissaient pas la part de service qu'ils effectuaient, parce que l'outil ne servait qu'à déclencher les heures complémentaires. Nous nous retrouvons donc avec de nombreuses heures de sous-service qui ne le sont en réalité pas. C'est simplement que les services n'ont pas été saisis. Par conséquent, nous ne sommes pas capables d'identifier les heures effectuées en face.

Dans le nouvel outil sur OSE que nous avons déployé qui est en deuxième année de production, nous demandons le service réalisé. Nous avons donc les heures effectuées, y compris pour les personnes qui sont en service complet. C'est pour cette raison que nous avons cet écart. Le chiffre nous paraissait conséquent et là également, nous nous étions dit qu'il y avait une manne financière à aller chercher. Malheureusement, cette manne financière n'existe pas non plus.

Mme FLEURY.– J'ai lu attentivement le rapport et écouté tout aussi attentivement les réponses que vous avez formulées. Concernant la formation, j'ai noté un travail sur la soutenabilité de l'offre de formation. Concernant le nombre important de formations à faible effectif, il a été indiqué qu'il s'agissait d'erreurs de codage d'Apogée, soit une marge de manœuvre quasiment inexistante. Concernant le pilotage global de l'établissement, j'ai noté une fiabilisation des processus budgétaires, élément connu depuis longtemps, puisque je crois que vous avez eu recours au cabinet Ernst & Young. Concernant la recherche, j'ai noté une fiabilisation

de l'ensemble de la chaîne, du conventionnement jusqu'à la facturation et qu'il ne s'agissait pas d'un problème de nombre de contrats. J'ai également noté ce qu'a dit le VP, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de problème d'attractivité de l'établissement pour attirer des personnels notamment BIATSS pour gérer tous ces contrats, mais un problème de concurrence entre établissements.

Pour résumer de manière un peu caricaturale, ces éléments semblent indiquer qu'il s'agirait de problèmes de fiabilisation de processus, de systèmes d'information, du rôle des BIATSS, de leurs fonctions et de leur intégration dans le processus global de l'université. Quelles sont les marges de manœuvre que vous envisagez sur ces éléments ? Quelles solutions ponctuelles envisagez-vous pour répondre à cet état des lieux ?

M. BERNARDINO.– Pour être clair, il n'y a pas de remise en cause du travail des BIATSS ou de qui que ce soit ni une volonté de leur faire porter une responsabilité.

Depuis une année, nous avons commencé à réécrire les process, parce que nous estimons que c'est clairement à ce niveau que le bât blesse. Dans cette université, aucun process n'était écrit. Lorsque des personnes arrivent, nous ne sommes pas capables de leur dire quels sont les process, si ce n'est en allant chercher un ancien de la maison qui pourra lui expliquer la façon dont cela se passe. L'objectif est de réécrire les process, de façon que chacun sache clairement quel est son rôle et quelles sont ses missions. Il n'y a pas de remise en cause de notre part des personnes qui sont là-dessus. Pour nous, il y a un vrai problème de process. Tout à l'heure, nous avons fait voter la charte des contractuels enseignants et enseignants chercheurs, ce qui fait partie de ce dispositif consistant à remettre par écrit les process. Nous reconnaissons que tout n'est pas parfait dans la mise en œuvre, mais au moins, nous pouvons nous rattacher à des documents et dire que la charte existe et dit que. C'est pareil pour l'ensemble des process de cette université. Nous étions beaucoup dans l'oralité, le transfert de compétences par les personnes qui étaient là depuis quinze, vingt ans. Lorsque ces personnes partent à la retraite, nous perdons les compétences en question.

Dans les services administratifs, malheureusement, il y a souvent des fonctions à une personne. Encore une fois, lorsqu'un process tient à une personne et que la personne s'en va, il est compliqué d'assurer la continuité derrière. Nous avons fait en sorte de dédoubler les postes, afin que deux personnes au minimum soient sur les mêmes processus. Quand il y a une carence de l'un des agents, il s'agit que le deuxième puisse prendre le relais et de pouvoir former les nouveaux arrivants. En théorie, il

faudrait augmenter la charge sur le personnel administratif en termes de nombre de personnes. Nous l'avons dit, notre université n'est pas très bien staffée administrativement, mais les problèmes de masse salariale font que nous ne pouvons pas augmenter les effectifs à la vitesse à laquelle nous aimerions le faire.

Il est vrai que l'on a toujours l'impression que nous courons derrière les appels à projets, mais systématiquement, les appels à projets que nous récupérons permettent de générer de la MS sur du personnel administratif, afin de *restaffer* un certain nombre de services et de monter en compétences. Cela prend du temps, nous en sommes conscients, mais nous n'arriverons à améliorer cette université qu'en reclarifiant clairement ses process et en les mettant noir sur blanc, afin que les agents en charge de les exécuter disposent d'un minimum de référentiels sur ce qui est attendu. Nous l'avons dit tout à l'heure, les systèmes d'information en font partie. Même sur nos propres systèmes d'information, nous n'avons pas de process écrit et sommes vraiment en train de travailler dessus. Chaque fois que nous avons de nouveaux outils, il s'agit d'accompagner en écrivant les process. Nous avons mis en place OSE l'année dernière. Lorsque nous l'avons lancé, les choses n'avaient pas été créées en amont et les personnes ont un peu été jetées dans le grand bain sur un nouvel outil, sans forcément avoir l'accompagnement nécessaire. Nous essayons de nous améliorer sur ce point. Un nouvel outil devrait arriver pour la dématérialisation des missions et nous sommes en train d'essayer de faire en sorte que cela se passe mieux, avec un accompagnement en amont, afin que le passage à ce nouvel outil se passe au mieux.

En tout cas, du côté de la présidence, il n'y a aucune remise en cause du travail effectué par les administratifs. Nous faisons simplement le constat que notre université n'est pas suffisamment staffée administrativement. Une université est comparable à l'UPEC, celle de Nantes. Elle a quasiment deux fois plus de personnels administratifs et deux fois plus d'enseignants, pour un même nombre d'étudiants. Nous ne sommes clairement pas dans les standards d'une université. Récemment, nous avons vu Nantes se plaindre qu'il leur manquait dix millions d'euros et du personnel, ce qui montre le gap qu'il y a pour nous.

M. LACHENY.– Je voudrais formuler une remarque très brève, à savoir que ce constat montre qu'il faut absolument travailler sur la charte des contractuels et l'attractivité de ces postes.

Ensuite, je m'étonnais du montant de la masse salariale, en sachant qu'à la faculté de médecine, nous avons 10 % à 15 % de postes vacants et non pourvus chaque année. Est-ce pris en compte ? De quelle manière ? Pourquoi cela n'apparaît-il pas ?

M. DEHAN.– Sur la masse salariale, nous parlons d'exécution. Par définition, les postes réellement vacants participent à l'exécution budgétaire. Il est évident que si l'intégralité des postes (enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS, etc.) était systématiquement et en continu pourvue, le montant de l'exécution budgétaire serait plus important. Nous sommes bien d'accord, cela ne ferait que marquer davantage la trajectoire.

Concernant la vacance, il n'y a rien de sous-jacent disant que demain, nous allons mettre un pourcentage X de postes non pourvus, afin d'éviter d'augmenter la courbe. Il ne s'agit pas de cela. Le sujet est plus vaste.

M. VALLÉE.– Vous évoquiez tous ces appels à projets qui permettent de *restaffer* les services, mais si nous les *restaffons* avec des postes précaires, des contractuels, nous n'allons pas *restaffer* grand-chose. Nous allons former les personnes, mais perdre en compétences dans deux ou trois ans, lorsqu'elles trouveront une situation plus stable. C'est le serpent qui se mord la queue.

M. BERNARDINO.– Ce n'est pas lié au fait d'être titulaire ou contractuel. Cela se saurait, si les titulaires ne changeaient pas de poste.

M. VALLÉE.– Nous sommes d'accord, mais un noyau dur dans un service stabilise le service.

M. BERNARDINO.– Ce n'est pas lié au statut de contractuel ou de titulaire. C'est également lié à l'attractivité du poste, au fait que les personnes se sentent bien à leur poste et dans les missions qui leur sont confiées.

M. VALLÉE.– Les personnes cherchent de la stabilité. Vous n'allez pas me dire le contraire.

M. BERNARDINO.– On peut se stabiliser en ayant un CDI.

M. DEHAN.– Pratiquement 40 % de nos cadres sont des contractuels.

M. VALLÉE.– Il paraît que nos cadres s'en vont également.

M. DEHAN.– Malheureusement, ils s'en vont également, mais je converge avec le vice-président dans le sens où que le fait d'être titulaire ou contractuel n'est pas le point focal par rapport aux mobilités.

M. le Président.– Il n'est pas question de remettre en cause les BIATSS. Nous nous éloignons un peu du sujet et je ne vois pas trop où nous irions là-dessus. Je suis pour le fait de retravailler sur les éléments d'attractivité, de sens du travail. C'est évident.

M. VALLÉE.– Vous parlez de redéfinir des process. C’est très bien, mais dans le rapport, nous voyons que certains logiciels ne sont pas paramétrés ou interopérables avec SIFAC. Si vous faites des procédures sur des logiciels que vous serez obligés de changer, afin que le système informatique soit cohérent, par quoi allez-vous commencer ?

M. BERNARDINO.– Nous sommes en train de travailler sur le schéma directeur du numérique. Parfois, nous ne pouvons que regretter que l’AMU lui-même crée des outils qui ne soient pas interopérables. Cela ne peut être que regrettable et c’est un peu dommage. Nous essayons de jouer l’interopérabilité. Nous l’avons vu récemment avec la manière dont nous avons mis en place la partie déclarative des services faits des enseignants. Nous l’avons interconnectée avec l’outil Apogée pour descendre l’offre de formation. Nous sommes en train de regarder pour le travailler avec l’outil de gestion d’emploi du temps, justement pour que la remontée des services faits soit automatique à partir de l’outil. Nous travaillons là-dessus. Nous avons évoqué SIFAC. Nous avons créé un UPEC CFA et utilisons un outil classique des CFA qui s’appelle « YPAREO », que nous sommes en train de connecter avec SIFAC, justement pour le rendre interopérable et que les facturations puissent se faire directement depuis SIFAC.

Très clairement, la ressaisie des informations n’est pas un objectif pour nous. L’automatisme est un objectif. En ce moment, nous travaillons sur la robotisation de certains process, afin que cela se fasse tout seul et allège la charge de travail un peu répétitive de certaines missions. Cela fait partie des outils que nous essayons de mettre en place. Nous avons évoqué l’outil de gestion de l’offre de formation, Apogée. Il sera remplacé en 2025, pour une mise en œuvre en 2026 de la nouvelle offre de formation. Cela fait partie des évolutions classiques des SI.

M. VALLÉE.– Ce rapport de la Cour des comptes a au moins le mérite de nous donner un certain nombre d’informations et de chiffres. L’université a toujours parlé de son engagement concernant les BIATSS, de son régime indemnitaire qu’elle abondait, avec 200 000 euros par-ci, 300 000 euros par-là, etc. Nous avons toujours demandé le montant des enveloppes, mais tout est noyé dans l’enveloppe de service public. Nous n’avons jamais pu obtenir les chiffres.

Le tableau 50 est intéressant. « 2016, prime des personnels non enseignants, 4 500 000 euros » et je vais tout de suite aller à 2021. Pour 2021, nous tombons à 3,8 millions. Le nombre de personnels BIATSS a un peu augmenté, tout comme le nombre de personnels enseignants, avec les différents dispositifs. Nous sommes

passés de 4,5 millions en 2016 à 3,8 millions en 2021. Ce sont les chiffres. Je suis factuel.

M. le Président.– Cela n’a pas bougé. C’est la même chose.

M. VALLÉE.– C’est le total de toutes les colonnes. Déjà, je me demande comment nous avons pu avoir du RIFSEEP avant 2017, vu que c’est l’année où il a été voté. Vous savez ce que je pense de la fiabilité des chiffres, ceux-là autant que les autres. Ils donnent tout de même une tendance, un cap, mais le cap n’est pas à plat. J’aurais pu croire qu’il était à plat, mais il est plutôt comme cela. Nous aurons un peu de grain à moudre pour mercredi.

Je voudrais également revenir sur la page 76 et la fameuse délibération sur la suppression de la NBI. Dans son préambule, la Cour des comptes indique qu’il n’y avait pas de tableau voté depuis 2014. Elle rappelle bien que la NBI était attribuée pour des missions particulières, des responsabilités techniques, etc. Ce n’était pas seulement pour les agents exerçant des missions d’encadrement ou ce que l’on a voulu nous faire croire. Ce CA a donc bien voté quelque chose qui n’était pas réglementaire. Vous avez supprimé la NBI, alors qu’il n’y avait pas de contrainte de la part de la Cour des comptes, malgré ce qui a pu être dit en séance. Je voulais simplement le rappeler.

Elle a simplement détecté que cinq personnes la touchaient, alors qu’elles ne devaient pas la toucher. Je crois savoir de quelles personnes il s’agit, parce que j’ai ce qui a été voté en 2014. Cela doit plutôt concerner des personnes qui sont dans l’entourage de la DGS, etc., puisqu’elles n’étaient pas dans les tableaux. Y aura-t-il une reprise pour ces cinq personnes ? Pour certains agents, il y a des reprises sur salaire, surtout en ce moment.

M. DEHAN.– Pas à ma connaissance.

M. VALLÉE.– Il est dommage que vous ne soyez pas informé. Vous pourriez me dire : « Non, il n’y aura pas de reprise. »

M. DEHAN.– Pas à ma connaissance en termes de reprises sur salaire. Si vous voulez évoquer des situations individuelles en CA, allez jusqu’au bout.

M. VALLÉE.– Non, je n’évoque pas de situations individuelles.

M. DEHAN.– C’est dommage, vous parlez de cinq personnes. Ce ne sont pas des humains ?

M. VALLÉE.– Si tout à fait, mais je reproche le fait que nous n'ayons pas voté un tableau conforme. C'est tout. C'est ce que j'ai toujours demandé, Monsieur le Directeur général des services.

M. le Président.– Je vous propose d'avancer. Nous ne sommes pas en CSA.

M. VALLÉE.– J'ai fait la remarque, mais visiblement, nous ne sommes pas écoutés.

M. DEHAN.– Nous avons déjà eu l'occasion de parler du sujet de la NBI. Si d'aventure les choses n'étaient pas au carré, il existe un tribunal administratif. Je vous invite à y déposer le recours nécessaire et le juge tranchera.

M. VALLÉE.– (*Inaudible 7/ 00.21.58*). Je dis juste ce qui avait été mis sur la...

M. DEHAN.– Ce sera au PV, en plus. C'est parfait.

M. le Président.– Je vous propose d'avancer, parce que nous ne pouvons pas rentrer dans tous les détails.

Mme CHEVALIER.– À part le fait de revoir les process, il faudrait nous mettre d'accord sur ce que nous allons faire de ce rapport. À part geler des postes statutaires et créer des postes de contractuels pour *staffer*, qu'allons-nous faire ? C'est le premier point.

J'aimerais également revenir sur des recommandations de la Cour des comptes dont la hiérarchie interroge. Elles sont ordonnées de 1 à 15, je crois. Nous nous demandons pourquoi la n° 1 n'est pas en quinzième position, la n° 15 n'est pas en première position. Que compte faire l'établissement de ces recommandations ? Au moins deux m'interrogent.

La première est la recommandation n° 1 concernant l'EUP. À l'EUP, tout le monde a l'air content de la manière dont cela fonctionne, même s'il y a des retards sur les conventionnements, etc. Pourquoi, là encore, la Cour des comptes exige que l'un des deux établissements prenne la gestion et soit tributaire du budget ? Que compte-t-on en faire ? Quelle est la position de la Direction à ce sujet ? Ma deuxième interrogation concerne la recommandation n° 2 relative à l'emprunt et donc le destin des actuels occupants de la Pyramide. Que fait l'établissement par rapport à ces deux recommandations ?

M. GILBERT.– Très rapidement, par rapport à l'EUP, la difficulté que la Cour a observée et dont tout le monde est informé est que nous avons deux instituts. L'un est rattaché à l'UGE, l'autre à l'UPEC. Les deux instituts s'appellent « EUP » qui est un nom de marque et non le nom juridique des personnes que sont les instituts. Aujourd'hui, il n'existe pas de possibilité qu'une telle structure soit rattachée aux deux universités

de manière complète, puisque ce sont deux instituts. Il existe plusieurs alternatives : soit tout vient ici, soit tout va là-bas, mais aucun des deux établissements n'a intérêt à renoncer à ce qu'est une richesse reconnue et rare. Cette école d'urbanisme est prestigieuse. L'UGE y tient et nous également. La seule possibilité apparaissant comme sérieuse est celle de travailler à affiner l'amoindrissement des difficultés que rencontrent nos collègues. La piste est d'examiner la possibilité, par convention, soit d'uniformiser et d'harmoniser une réalité de gestion, soit de confier les crédits à l'un ou à l'autre, afin qu'ils soient gérés de manière uniforme.

Ce sont les pistes, mais l'UPEC n'a pas la volonté de renoncer à l'EUP et à notre connaissance, l'UGE non plus, ce qui est tout à fait respectable.

M. le Président.– Merci, Simon. Sur la partie emprunt, il s'agit d'une remarque logique. Nous sommes mobilisés. D'abord, les choses avancent. Je vais laisser Frédéric en dire deux mots.

M. DEHAN.– Avant de pouvoir obtenir une offre de prêt, en l'occurrence de la Banque des territoires, il faut finaliser un certain nombre d'éléments du dossier, comme la cession définitive de la parcelle qui nous est dévolue à l'euro symbolique. Il faut également bien étudier la faisabilité du dossier. Dès lors que tout cela sera formalisé, notamment juridiquement, nous pourrions demander une offre de prêt qui nécessitera évidemment un examen extrêmement attentif, à la fois de la part des autorités de tutelle, mais également de la part du banquier, à l'aune de la situation financière actuelle de l'UPEC. En tout cas, voilà où nous en sommes dans l'ordre des choses. Premièrement, c'est la cession à l'euro symbolique de la parcelle. Deuxièmement, il faut échanger avec la banque des territoires, afin de voir à quelle hauteur peut se monter l'emprunt, d'autant que nous avons été destinataires d'une subvention à hauteur de sept millions en fin d'exercice 2022, ce qui a changé la donne. Nous n'en avons pas connaissance jusqu'à présent. Nous pourrions donc ne plus emprunter à hauteur de vingt millions, mais plutôt aux alentours de quatorze ou quinze millions. La subvention de sept millions que nous demandions et avons obtenue permet évidemment d'alléger le poids d'un éventuel emprunt dont l'ordre de grandeur pourrait se chiffrer à environ un million d'euros sur une vingtaine d'années, intérêts et capital compris.

Ensuite, des sujets ne concernent pas l'UPEC, mais notre tutelle, le ministère. Que fera le ministère du bâtiment, si tant est que nous puissions le construire ? Le reprendra-t-il ou non ? Il y a des impacts très concrets, notamment en termes d'amortissement. Le niveau de subventionnement actuel restera-t-il le même ? Aujourd'hui, il couvre

en partie la location, mais pas les charges. Le ministère est-il prêt à continuer à accompagner pendant quelques années, dans une phase de transition entre l'occupation de Pyramide, la construction, etc. ? Là encore, en début de remboursement, cela viendrait minorer le poids de l'emprunt.

Voilà où nous en sommes à ce stade.

M. le Président.– Nous avons rencontré la rectrice déléguée, Bénédicte Durand. Le projet est porté à la fois par le rectorat et par le ministère. La question pourrait se poser d'une subvention directe du ministère. À ce stade, ils attendent que nous asseyions un peu plus le dossier parcelle, etc. Un élément s'est rajouté, à savoir le plateau pour les ballets nationaux. D'ailleurs, nous devons revoir le maire prochainement. Nous devrions atterrir sur la parcelle, mais également sur l'organisation et les volumes. Il est prévu qu'un comité de pilotage se mette en place pour définir un peu tout ce qui se passera dans ce bâtiment. Bien sûr, SESS y va, mais comme vous le savez, il y a également des éléments sur lesquels nous pourrions créer une fédération des sciences humaines et sociales. Les choses avancent. C'est porté par le ministère et maintenant, à nous d'asseoir cette histoire de parcelle qui n'est pas totalement calée. De toute façon, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Qu'allons-nous faire de ce rapport ? C'est un peu ce que j'ai dit au départ, nous aurons d'abord une discussion avec les composantes, parce que des éléments de réorganisation centrale composantes doivent être mis sur la table de façon concrète, pas simplement avec des mots. Ensuite, je proposais que nous organisions un séminaire à l'automne, afin de positionner un certain nombre d'éléments de trajectoire financière, mais pas seulement. Ce seront également des éléments politiques sur ce que doit devenir l'UPEC dans les cinq prochaines années. Un travail important est à effectuer, y compris technique, sur les process, la mise au niveau des services, etc. Derrière, il y a également du politique, en particulier des éléments autour du campus, de la mutualisation. Tout doit être défini et positionné relativement vite avec les composantes, les laboratoires et l'ensemble de la communauté.

Parmi les points des contrats d'objectifs et de moyens qui nous attendent, tout un élément concerne la vie de campus, sur lequel il faut également avancer, mais également d'autres domaines, puisque nous avançons également avec le projet ERASME sur ces approches-là. Il y a également les approches bâtementaires. Toute cette mise à plat d'informations et l'accompagnement de l'ensemble de la communauté me paraissent nécessaires et feront l'objet d'ateliers, de discussions, afin de pouvoir définir nos trajectoires.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer aux points non soumis à discussion.

Mme CHEVALIER.– Puisque vous avez évoqué ERASME, des documents ERASME sont sur SharePoint. Est-il prévu que nous les abordions ? Il y a le fameux appel à projets. Bien sûr, nous avons tout lu, mais qu'allons-nous en faire ? Quand en discuterons-nous ?

M. GILBERT.– La semaine dernière, nous avons présenté au Conseil académique plénier un appel à projets transformants ERASME. Avant de soumettre à discussion l'appel à projets, nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas communiqué les documents en amont, c'est-à-dire l'acte de candidature, les annexes financières, alors qu'ils devaient être communiqués à tout le monde. J'ai demandé au service qu'on les mette sur le SharePoint du CAC, afin qu'ils aient toutes les informations. Profitant de cette occasion de les communiquer aux membres du CAC, j'ai demandé qu'ils soient également communiqués aux administrateurs, de manière que cette information soit communiquée à tout le monde. Il n'y avait pas de raison spécifique liée à une discussion aujourd'hui. L'idée était plutôt de l'envoyer à tous les élus. C'est moi qui ai sollicité la DAJG pour cela.

M. LEVREL.– Nous aurons sans doute le temps de discuter de ces documents, mais il y a un désaccord entre ce document de l'appel à projets et le dossier scientifique. Le bureau de l'engagement n'apparaît nulle part. Dans l'appel à projets, nous avons l'impression qu'il n'existe que le COMEX, qu'il va tout faire, mais qu'il n'y a pas d'assemblée des partenaires, pas de bureau d'engagement, que ces structures n'ont pas été créées. Le COMEX était censé préparer le travail du bureau de l'engagement qui est l'instance stratégique. Apparemment, le bureau de l'engagement n'existe pas. Il n'est jamais mentionné.

M. GILBERT.– Il y a un malentendu sur le cœur de l'appel à projets. C'est le CAC qui pilotera et répartira les budgets. Le CAC ne reçoit pas directement les documents de la communauté. C'est comme à la commission de la recherche, où l'on n'envoie pas les projets aux élus. Ils sont remontés à la Direction de la recherche. Là, nous n'avons pas de direction spécifique. C'est envoyé au COMEX qui doit également être informé des projets de la communauté, afin d'avoir une maturité dans la conception de l'évolution d'ERASME. Nous passons par le COMEX, mais ensuite, le circuit est celui d'une commission d'évaluation, avec des rapporteurs. À la fin, c'est le CAC qui décide des projets qu'il va soutenir et affecte les fonds. Ce n'est pas du tout un cadre où interviennent tous les organes jouant un rôle dans le grand projet ERASME.

Nous pourrions en discuter après le Conseil d'administration, si tu le souhaites.

Points non soumis à discussion

M. BERNARDINO.– Je vous propose d’aborder les points non soumis à discussion. Des notes ont été versées sur SharePoint.

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Approbation des Lignes directrices de gestion ministérielles

M. BERNARDINO.– Le premier point est l’approbation des lignes directrices de gestion ministérielles. Nous l’avons déjà dit, il est assez étrange de voter un CA sur des lignes ministérielles. Nous avons fait remonter l’information, ce qui était demandé par le ministère, afin d’être sûr que les CA étaient bien informés des lignes directrices.

1.2 Approbation du choix de l’option nationale et des modalités et conditions d’attribution de la Prime d’encadrement Doctoral et de Recherche pour l’année 2023

M. BERNARDINO.– Il s’agit ensuite de l’option pour les modalités d’attribution des PEDR pour 2023 qui concernent essentiellement la faculté de santé. Seule la faculté de santé a encore des PEDR. L’approbation des choix est passée en CR, si je ne dis pas de bêtise.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Approbation de l’accord de co-accréditation entre l’UPEC et Paris-cité (Master MEEF SVT)

M. BERNARDINO.– L’approbation de l’accord de co-accréditation entre l’UPEC et Paris-cité vous est demandée. Une note vous expliquait le contexte. C’est apparu là, avec le master MEEF SVT qui nécessite une régularisation pour que Paris-cité avec qui a été opéré ce master puisse avoir la co-accréditation.

2.2 Approbation du rectificatif des données obligatoires relatives à la campagne master 2023

M. BERNARDINO.– Il s’agit ensuite d’un correctif sur la campagne master qui a été voté par la CFVU.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1 Information sur les contrats et convention approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BERNARDINO.– C'est l'information classique sur les contrats et conventions approuvés par le président.

S'il n'y a pas de question particulière sur l'un des points, je vous propose de passer au vote.

M. H'LIMI.– J'ai une question à poser sur le point 2.2. et la formation à distance Sénart, les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Une modification a été apportée par rapport à la délibération du 17 décembre. Pourquoi les capacités d'accueil sont-elles augmentées pour la formation continue et diminuées pour la formation initiale ?

M. BOSDEVEIX.– En master MEEF premier degré pour la formation des professeurs des écoles, il existe plusieurs modalités de formation. La plus importante en nombre est la modalité présentielle dans les différents sites départementaux. Nous gérons administrativement la formation pédagogique à distance, en FAD. Il s'agit essentiellement d'un public de reconversion, de reprise d'études, de salariés qui veulent devenir professeur des écoles sur le tard. Ils travaillent et suivent donc la formation à distance. Dans la jauge de places entre formation initiale et formation continue, la FC apparaît comme le public principal de cette formation à distance. Nous avons donc réajusté dans le sens que vous avez indiqué.

Mme CHEVALIER.– Sur le point 3.1, l'information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université, nous avons demandé à avoir une information sur les cabinets de conseil et les marchés.

M. BERNARDINO.– Sur les marchés au global.

Mme CHEVALIER.– Sur les marchés au global, mais qui comprennent évidemment des cabinets de conseil. Cela n'y figure pas.

M. BERNARDINO.– Non, mais la Direction juridique travaille dessus.

M. DEMERET.– Nous allons solliciter le service des marchés, afin qu'il puisse nous fournir un tableau, au même titre que celui que vous avez pour les conventions.

M. BERNARDINO.– La Direction des marchés a envoyé la mise à jour des marchés cadres.

Mme CHEVALIER.– « Nous avons » ou « nous allons » solliciter ?

M. DEMERET.– Nous avons sollicité, mais il leur faut un temps pour trouver le format, etc.

M. BERNARDINO.– Pour le prochain CA du 2 juin, nous aurons l'ensemble des marchés passés et des marchés en cours.

M. DEMERET.– Ce ne seront pas uniquement les marchés de conseil, mais l'ensemble des marchés passés.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote des différents points. Il n'y a pas de changement de procuration.

Sur le premier point, l'approbation des lignes directrices de gestion ministérielles, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les lignes directrices de gestion ministérielles.

M. BERNARDINO.– Sur le choix de l'option nationale et les modalités et conditions d'attribution des primes PEDR pour l'année 2023, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ?

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le choix de l'option nationale et les modalités et conditions d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour l'année 2023.

M. BERNARDINO.– Sur l'accord de co-accréditation entre l'UPEC et Paris-Cité sur le master MEEF SVT, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'accord de co-accréditation entre l'UPEC et Paris-Cité pour le master MEEF SVT.

M. BERNARDINO.– Sur le rectificatif des données obligatoires relatives à la campagne de masters 2023, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ?

Nous avons terminé les points. Merci à tous et bon appétit.

La séance est levée à 12 heures 47.

Index

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

ANCI	41	R1	34
AVE	45		